



LE DEVOIR

Clonage d'un embryon humain

Une première qui n'en serait pas une

L'annonce du laboratoire ACT serait avant tout un bon coup publicitaire

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'annonce en grande pompe de la réussite du clonage des premiers embryons humains serait un bon coup de publicité pour faire grimper la valeur de l'action de la société américaine Advanced Cell Technology (ACT), selon les professeurs François Pothier et Marc-André Sirard du département des sciences animales de l'université Laval dont les recherches s'intéressent notamment aux techniques de clonage chez l'animal. D'autant que les résultats publiés par l'entreprise américaine sont très préliminaires, les embryons clonés n'ayant pas survécu au-delà du troisième jour de développement et n'ayant pas dépassé le stade embryonnaire de six cellules.

Produire des embryons de six cellules n'est pas très compliqué, affirment les chercheurs québécois. «L'ovule est déjà programmé pour se rendre jusqu'à huit cellules peu importe la combinaison expérimentée grâce à un processus automatique», précise Marc-André Sirard. L'étape la plus cruciale, celle du stade du «blastocyste», qui est normalement atteinte chez un embryon de sept jours, [lequel possède les fameuses cellules souches], n'a toutefois pas été franchie par ACT.

VOIR PAGE A 8: PREMIÈRE

Le clonage humain est toujours permis au Canada

Le vide juridique est vertement critiqué aux Communes

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Et si ce n'était pas à Worcester, Massachusetts, mais bien à Montréal, Québec, que des chercheurs avaient réussi à cloner un embryon humain, que leur serait-il arrivé? En un mot: rien. S'il est dans l'intention du gouvernement fédéral de prohiber le clonage humain, autant à des fins de reproduction que de recherche, aucune législation n'est encore en place et seul un moratoire volontaire retient les chercheurs canadiens de s'aventurer sur cette voie.

Ce vide juridique a été vertement critiqué hier à la Chambre des communes.

«90% des Canadiens sont contre le clonage humain», a rappelé le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day. Et, malgré les promesses libérales, nous n'avons toujours pas de législation dans ce domaine. Maintenant que le clonage humain est une réalité, le gouvernement va-t-il présenter immédiatement, pas dans sept ans, une législation en vue de bannir toute forme de clonage humain?»

M. Day faisait référence au rapport de 300 pages de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction qui dort sur une tablette depuis huit ans. La réponse lui est venue du premier ministre Jean Chrétien, quoiqu'avec une erreur de faits.

«Déjà, il y a un projet de loi devant la Chambre qui a été passé, qui est maintenant rendu devant un comité de la Chambre où les députés étudient ce problème. Et le projet de loi indique clairement que le gouvernement — et nous espérons que la Chambre — est opposé au clonage humain. C'est la position du gouvernement et ce sera bientôt la position de la Chambre si l'opposition réalise qu'il y a déjà un bill devant la Chambre et le comité.»

VOIR PAGE A 8: CLONAGE

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 4	Mots croisés..	B 5
Culture.....	B 8	Météo.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Conversion démocratique des églises



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'EST DANS la magnifique cathédrale Marie-Reine-du-Monde au centre-ville que le gouvernement et les principales autorités religieuses de Montréal ont annoncé la conclusion d'une entente sur le patrimoine religieux, hier. Cette entente permettra à la population d'avoir son mot à dire lors de la conversion d'églises patrimoniales... mais pas de couvents, monastères, séminaires et autres édifices religieux. Quelques minutes avant l'annonce, le chanoine René Martin déambulait devant le baldaquin de la cathédrale, fidèle réplique du dais de Saint-Pierre-de-Rome au Vatican. Nos informations en page B 8.

Tournant dans la stratégie américaine

Les Marines se déploient près de Kandahar

AGENCE FRANCE-PRESSE, REUTERS

Plusieurs centaines de soldats d'élite américains ont pris position hier dans le sud de l'Afghanistan, à proximité du fief des talibans, Kandahar, dans un défi direct à la milice fondamentaliste déjà chassée du reste du pays.

Ce déploiement au sol, et en force, représente un tournant dans la stratégie américaine, marquée depuis le début de la campagne militaire, le 7 octobre, par des bombardements et des opérations de commandos en soutien aux forces locales antitalibans.

Il est intervenu alors que doit se réunir aujourd'hui à Bonn une première conférence interafghane pour tenter d'organiser une administration multiethnique à même de mettre fin à plus de 20 ans de guerre en Afghanistan. (Lire nos informations en page A 5)

Après sept semaines de campagne militaire, les États-Unis disposent d'un contingent d'infanterie destiné à renforcer les Forces spéciales dans leur traque du réseau Al-Qaïda.

Aux abords de Kandahar, les Marines sont chargés d'établir «une base opérationnelle avancée» et leur déploiement depuis ce



JIM HOLLANDER REUTERS

Étendus sur le pont du navire américain *Peleliu*, des Marines apprenaient quelques phrases en farsi quelques heures avant d'être déployés près de Kandahar, en sol afghan.

week-end «se déroule bien», a déclaré hier le chef d'état-major interarmées, Richard Myers.

Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a indiqué que «plusieurs centaines» de fantassins étaient déjà sur place et pourraient être suivis d'autres, dans le but «d'empêcher les talibans et les terroristes d'Al-Qaïda de circuler librement» dans le pays. D'autres sources au Pentagone ont précisé qu'environ 500 marines ont déjà

débarqué et que leur nombre atteindrait le millier dans les prochains jours.

Nous «disposons maintenant de forces mieux à même de contrôler les routes et principales voies de communications», a relevé le ministre de la Défense.

Les soldats ont débarqué avec des blindés et de l'artillerie aux abords immédiats de Kandahar.

VOIR PAGE A 8: STRATÉGIE

Se loger à Montréal: pire qu'à Toronto

Le Québec connaît l'une des plus graves pénuries de logements locatifs de son histoire

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Il est aujourd'hui plus difficile de trouver un logement à Montréal, Hull et Québec qu'à Toronto ou Vancouver — les villes symboles de la pénurie de logements locatifs au Canada. En fait, après Victoria en Colombie-Britannique, les trois villes québécoises ont les pires taux d'occupation au pays.

Selon le rapport annuel de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) publié hier, Victoria affiche un taux d'occupation de 0,5%. Mais Montréal et Hull la talonnent avec un taux de 0,6%, suivies de Québec, avec un taux de 0,8% — ex-æquo avec Ottawa. En comparaison, cette année, Toronto a un taux d'occupation de 0,9% et Vancouver de 1%.

Concrètement, cela veut dire qu'en octobre — moment où chaque année l'enquête est menée —, il y avait moins de 3000 logements disponibles sur une possibilité de 462 000 à Montréal et seulement 600 sur les 74 000 de Québec.

Au Québec comme au Canada, il s'agit de la pire situation depuis 1987 — moment où la SCHL avait changé la méthode de son enquête annuelle. Mais le choc est particulièrement grand au Québec, plutôt familier des surplus de logements depuis 20 ans. De plus, 2001 marque une baisse importante par rapport à l'an dernier — moment où plusieurs parlaient déjà de crise du logement.

VOIR PAGE A 8: LOGEMENTS

Landry joue les pédagogues à Toronto

«Le séparatisme est mort, bienvenue à la souveraineté-association»

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Toronto — Le premier ministre Bernard Landry a puisé dans son expérience pédagogique pour livrer, hier, aux gens d'affaires de la Ville Reine un cours de souveraineté-association 101 ou d'union confédérale à l'europpéenne.

«Je sais qu'on vous dit fréquemment que le séparatisme est mort. La plus fameuse utilisation de cette phrase fut faite par Pierre Elliott Trudeau, lui-même, six semaines avant que nous ne soyons élus en 1976», a dit Bernard Landry devant quelques centaines de membres du Board of Trade de Toronto. «Je suis prêt à accepter cette phrase. Le séparatisme est mort, bienvenue à la souveraineté-association. Ce sera la devise de l'avenir.»

La dernière fois qu'un premier ministre du Québec était venu s'adresser à cet auditoire torontois, c'était Jacques Parizeau en 1995. L'accueil réservé à M. Landry fut poli même si, d'évidence, il n'est pas parvenu à convaincre grand-monde parmi cet aréopage argentin. Au groupe de gens d'affaires, s'étaient joints les consuls de la Belgique, de la Bulgarie, des États-Unis, de la France, de l'île de Malte, du Japon et de la Suisse.

Après une première partie de nature économique, M. Landry a résumé le sujet à bras le corps en livrant sa vision politique, présumée et simplifiée. D'entrée de jeu, M. Landry a voulu jouer la carte de la franchise, de l'amitié et de la modération. «Respecter quelqu'un, c'est lui dire le fond de sa pensée», a-t-il toutefois prévenu son auditoire. «Oui, je veux que le Québec devienne un pays souverain, mais je ne suis pas, une fraction de seconde, motivé par du ressentiment envers nos amis du reste du Canada, du Canada lui-même ou de leur histoire.»

VOIR PAGE A 8: LANDRY

C'est normal d'avoir envie de s'évader et d'être choyé. Mais vous ne devriez pas être obligé de sortir de la voiture.

Ça fait du bien de s'évader, de se reposer et de se faire gâter. Des générations de constructeurs d'automobiles l'ont compris et ont promu leurs modèles comme étant de parfaits véhicules « d'évasion ». Mais ces derniers ont toujours été source de déception. Car il est impossible d'échapper au monde extérieur si celui-ci nous est sans cesse rappelé. Le bruit et les vibrations provenant de la route, du vent et du moteur se sont toujours infiltrés dans l'habitacle. Sauf au volant d'une Lexus. En effet, en à peine plus d'une décennie, nos véhicules se sont forgé une réputation légendaire pour leur silence de

roulement quasi total. Il n'en demeure pas moins que la nouvelle Lexus ES 300 représente un formidable bond en avant. Même pour Lexus. Incroyablement silencieuse, cette automobile dotée d'un moteur d'une grande souplesse répond immédiatement au moindre de vos désirs, vous offrant un plaisir de conduire inégalé. Afin de le découvrir, prenez rendez-vous chez votre concessionnaire Lexus pour un essai routier. Et laissez-vous choyer.

Pour contacter un concessionnaire Lexus ou en savoir plus :
1 800 26-LEXUS • www.lexus.ca

LA toute nouvelle LEXUS ES 300 ~ À PARTIR DE 43 400 \$*

À la conquête de la perfection.  LEXUS



LA toute nouvelle LEXUS ES 300

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjpx
fm • montréal

Michel David

Une sage volte-face

Ce n'est pas l'effet du hasard si Joseph Facal a été le premier membre du cabinet Landry à se prononcer publiquement sur l'opportunité de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt.

En sa qualité de ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Facal est particulièrement bien placé pour apprécier l'extrême vulnérabilité du Québec aux attaques du gouvernement Chrétien. Le rouleau compresseur fédéral l'a tout simplement écrasé, quand il a tenté de trouver une parade à la loi C-20 sur la clarté.

Le débat sur le projet de loi 99, que Lucien Bouchard avait présenté comme rien de moins que la «charte des droits politiques du peuple québécois», a plutôt offert le pitoyable spectacle de ces divisions qui ont toujours permis à Ottawa d'en faire à sa guise.

Ces jours-ci, M. Facal tend une oreille très attentive aux discussions qui ont cours entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces signataires de l'entente sur l'union sociale, qui arrivera à échéance au début de février. Ce qu'il entend lui laisse malheureusement très peu d'espoir de voir Ottawa se retirer des plates-bandes provinciales, qu'on l'a si aimablement invité à piétiner, il y a trois ans.

Dans ces conditions, il accueillerait avec enthousiasme n'importe quelle initiative qui serait susceptible de changer le moins d'une dynamique politique qui joue systématiquement au désavantage du Québec depuis le référendum du 30 octobre 1995.

Il fallait donc de puissantes raisons pour le faire renoncer à l'idée d'instaurer une citoyenneté québécoise, à laquelle il avait peut-être applaudi prématurément, quand la commission Larose sur l'avenir du français en a fait la recommandation, au mois d'août dernier. Sa volte-face de la semaine dernière a dû égratigner son amour-propre, mais il vaut parfois mieux avoir l'air un peu «nono» que de s'embarquer dans une affaire qui avait toutes les chances de tourner au désastre.

Il est vrai que le cadre constitutionnel canadien aurait imposé de très sérieuses contraintes, mais M. Facal a exagéré à dessein quand il a déclaré que la citoyenneté québécoise se trouverait réduite à la dimension d'un «gadjet symbolique». D'accord, la marge de manœuvre juridique était très étroite, mais les avis juridiques commandés par son comité d'étude indiquaient qu'il en existait quand même une petite, dont le gouvernement aurait pu profiter, s'il l'avait voulu.

Tant que le Québec demeurerait une province, sa citoyenneté ne pourra avoir aucun prolongement extraterritorial, mais il aurait été tout à fait possible de présenter un projet de loi en énumérant certains de ses attributs, par exemple le droit de voter à une élection québécoise ou celui d'être couvert par l'assurance-maladie.

Le gouvernement québécois ne pourrait pas empêcher un citoyen canadien résidant au Québec d'exercer son droit de vote, mais rien ne l'empêcherait d'être plus généreux envers les immigrants, par exemple en accordant sa citoyenneté dans un délai plus court que les trois années de résidence exigées par Ottawa.

En réalité, M. Facal a surtout craint que la citoyenneté québécoise, qui se voulait un concept rassembleur dans l'esprit de la commission Larose et de tous ceux qui l'avaient envisagée avant elle, ne devienne au contraire facteur divisif en exacerbant les clivages politiques.

Si la commission Larose a cru constater que les membres de la communauté anglo-québécoise «s'identifient comme citoyens du Québec», le président d'Alliance-Québec, Brent Tyler, a clairement indiqué dès la publication du rapport que, dans son cas, il n'en est rien. M. Tyler est un citoyen canadien, point à la ligne.

On peut toujours s'interroger sur le degré de représentativité du président d'Alliance-Québec, mais il est certain que l'instauration d'une citoyenneté québécoise aurait offert aux opposants au projet souverainiste une extraordinaire occasion de la rejeter en se drapant dans l'uniformité, peu importe qu'elle ait été obligatoire ou facultative.

Non sans raison, les libéraux de Jean Charest auraient accusé le PQ d'avoir divisé le Québec entre les «bons», qui auraient affiché fièrement leur nouvelle citoyenneté, et les «méchants», voire les traîtres, qui auraient commis le sacrilège de la refuser.

Sans parler des autochtones, dont le statut apparaîtrait plus ambigu que jamais. D'ailleurs, il semble déjà y avoir passablement de confusion à leur sujet. Selon le rapport Larose, les membres des nations amérindiennes et inuite «sont citoyens du Québec à part entière», alors que le premier ministre Landry déclarait récemment qu'ils n'étaient ni des Québécois, ni des Canadiens.

Peu importe les motivations de ses promoteurs, certains verront toujours dans une citoyenneté québécoise une «astuce» destinée à promouvoir le projet souverainiste, mais il n'en demeure pas moins agaçant de voir l'attachement des nouveaux arrivants aller systématiquement au Canada, qui leur distribue simplement un document, alors que tous les services d'accueil, d'intégration, de santé et d'éducation sont dispensés par le Québec.

Aux États-Unis, certains États se sont dotés d'une citoyenneté interne, mais il ne viendrait à personne l'idée de la refuser, sous prétexte qu'elle entrerait en contradiction avec la citoyenneté américaine proprement dite. En Europe, on fait très bien la distinction qu'il peut y avoir entre la nationalité et la citoyenneté.

Ici, la schizophrénie constitutionnelle étant ce qu'elle est, M. Facal a été bien inspiré de renoncer à son projet. Le jeu n'en valait tout simplement pas la chandelle. Le Québec se serait retrouvé du jour au lendemain avec les problèmes internes qui apparaîtraient après un oui à un référendum sur la souveraineté, mais sans aucun des avantages.

mdavid@ledevoir.ca

Le budget déposé le 10 décembre

Une préoccupation pour la sécurité et la libre circulation

Le Comité des finances suggère en outre d'établir un échéancier pour augmenter l'aide internationale

Le ministre des Finances, Paul Martin, présentera son budget le 10 décembre prochain et, s'il faut en croire le rapport prébudgétaire de la majorité libérale du Comité des finances, l'amélioration de la circulation et de la sécurité à la frontière canado-américaine sera une de ses priorités.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Prudence, prudence, prudence! Le mot s'insinue entre toutes les lignes du rapport majoritaire du Comité des finances qui rendait public hier le résultat de ses consultations prébudgétaires. Comme à son habitude, la majorité libérale a offert au ministre Paul Martin le message qu'il attendait, à une surprise près.

En matière d'aide internationale, les députés ne se satisfont plus de promesses. Si le gouvernement veut sérieusement, un jour, y consacrer l'équivalent de 0,7 % de son PIB, il doit se donner un échéancier et le rendre public, a fait savoir le comité le jour même de l'annonce de la date du dépôt du budget. Le comité évite cependant de se montrer plus précis.

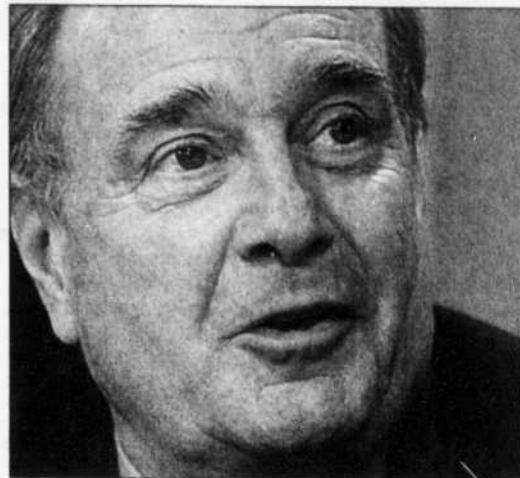
Même prudence quand il recommande de réduire graduellement les cotisations à l'assurance-emploi pour permettre au programme d'atteindre le point d'équilibre. Actuellement, la caisse affiche des surplus supérieurs à ce qui lui est nécessaire pour en assurer la viabilité.

Le ministre des Finances fera connaître ses intentions le lundi 10 décembre prochain, a-t-il confirmé hier aux Communautés, lui qui a longtemps résisté à l'idée de présenter un budget autumnal. Le ralentissement économique, aggravé par les attentats du 11 septembre et une préoccupation nouvelle pour la sécurité lui ont forcé la main.

Ses prévisions économiques révisées seront attendues avec impatience surtout après que le Bureau national de recherche économique des États-Unis ait annoncé officiellement hier que nos voisins étaient entrés en récession depuis mars.

M. Martin a évité d'aborder la question hier. «Le mot récession est un terme technique. Ce qui me préoccupe davantage est qu'il y a un ralentissement de l'économie, ce qui affecte les Canadiens et les emplois. Il est important d'en tenir compte dans le budget et nos décisions», a-t-il dit à sa sortie des Communautés.

On devine toutefois, à la lecture du rapport majoritaire, que ce huitième budget Martin sera frugal et centré sur la sécurité nord-américaine. «Il est vital pour notre prospérité que la frontière canado-américaine demeure ouverte. [...] Pour protéger les intérêts commerciaux du Canada et faciliter les mouvements de produits et de services à destination des États-Unis, il va falloir consentir des dépenses à deux chapitres, celui



ARCHIVES LE DEVOIR

Paul Martin hésite à parler de récession.

de la sécurité et celui des infrastructures physiques», indique le rapport.

Dans l'ensemble, les députés libéraux font fidèlement écho aux positions du ministre: nouveaux investissements dans la sécurité, poursuite du plan de réduction d'impôts annoncé l'an dernier, respect — sans plus — du programme de réinvestissement en santé, soutien de la croissance économique à long terme au moyen de la recherche et développement et, finalement, rejet catégorique de tout déficit.

Le comité veut davantage de ressources pour les services de renseignement, la GRC, les douanes, les services d'immigration, la défense. Il propose quelques mesures ciblées pour améliorer la productivité, la fiscalité et l'allègement du fardeau réglementaire. Mais rien n'est chiffré et le ministre a les coudées franches.

Les libéraux ont obtenu l'appui de l'Alliance canadienne et du Parti conservateur. Le Bloc québécois, lui, a inscrit sa dissidence, furieux de voir les libéraux insister sur les risques d'un déficit. Selon lui, cela équivaut à vouloir faire peur au monde. Le député Yvon Loubier rappelle que le surplus fédéral dépassait déjà les 13 milliards de dollars sept mois après le début de l'année financière et que même si l'économie reculait, il en resterait plus qu'assez pour financer un plan de cinq milliards pour stimuler l'économie et améliorer la sécurité des Canadiens.

Les économistes consultés récemment par le ministre étaient plus frileux, préférant parler d'un excédent possible de six à huit milliards.

En présentant son budget un lundi, le ministre rompt avec la tradition qui veut qu'un budget soit déposé un mardi. Mais peut-être voulait-il éviter de le faire le 11 décembre, date à laquelle John Crosbie avait déposé le budget qui a sonné le glas du gouvernement minoritaire de Joe Clark, le 12 décembre 1979.

Le Bloc a refusé de s'associer au rapport, mécontent de l'insistance à parler d'un déficit

EN BREF

La FTQ réclame la démission de Jocelyne Olivier

(PC) — Le président de la FTQ, Henri Massé, réclame la démission de la présidente de la Commission de l'équité salariale du Québec, Jocelyne Olivier. Le leader syndical estime que le gouvernement Landry ne doit plus «cautionner une commission qui n'a cessé d'efficher son parti pris en faveur des employeurs, qui a négligé les travailleuses et leur syndicat et qui a paralysé les travaux un peu partout». Mme Olivier a refusé de répliquer. Le président de la FTQ lui a pourtant fait un sérieux reproche. Il estime que la Commission, et donc Mme Olivier, a fait montre de favoritisme envers les entreprises en croyant sur parole celles qui affirment avoir réalisé l'équité salariale. La grande majorité des 35 000 entreprises devant se conformer à la loi, disent effectivement l'avoir fait. Ce que dit croire aussi le ministre du Travail, Jean Rochon. «Dans 86 % des cas, a soutenu M. Massé, la commission a accepté les dires des entreprises même s'il n'y avait eu aucune discussion avec les syndicats à cet effet. Ça ne marche pas, c'est pour ça qu'on demande la démission de la présidente.»

Bataille péquiste à deux dans Anjou

(Le Devoir) — L'investiture péquiste dans la circonscription d'Anjou entraînera une bataille entre deux candidats. Le Parti québécois a reçu deux bulletins dûment remplis, celui de Aude Vézina, l'actuelle vice-présidente de l'exécutif local et celui de Jacques Dagenais, candidat bloquiste défait lors des élections fédérales de l'année dernière. Encore à la fin de la semaine dernière, l'ancien ministre Pierre Bélanger disait réfléchir à la possibilité de replonger en politique. M. Bélanger a perdu par 143 voix en 1998. Depuis, il préside la Commission des services juridiques. L'assemblée d'investiture est prévue pour le dimanche 9 décembre.

Front commun à Laval

(Le Devoir) — Le dépôt la semaine prochaine à l'Assemblée nationale de la nouvelle carte électorale suscite de fortes critiques et inquiétudes du milieu politique de Laval. Dans un rare front commun, le ministre David Cliche, le député libéral Thomas Mulcair et le vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval, André Boileau, ont jugé bon hier de rappeler l'importance de créer une sixième circonscription sur l'île Jésus compte tenu de la croissance de la population (19 % en dix ans). Selon le projet que la Commission de la représentation électorale présentera et dont le Devoir a révélé les grandes lignes, Laval conserve ses cinq circonscriptions à la limite du dépassement légal alors que la Gaspésie deviendra une région d'exception avec ses quatre circonscriptions qui comptent moins d'électeurs que le nombre plancher. «Les Lavallois méritent, comme tous les autres citoyens du Québec, d'être représentés à l'Assemblée nationale en proportion de leur poids démographique», a déclaré le ministre Cliche.

Le prix Thérèse-Casgrain ressuscite

(PC) — Le gouvernement fédéral a redonné vie, hier, au prix Thérèse-Casgrain, qui servira à honorer des bénévoles qui auront contribué à l'avancement de causes sociales. Créé à l'origine en 1982, l'année suivant le décès de Mme Casgrain, le prix avait été remis jusqu'en 1990 pour ensuite tomber dans l'oubli. Pour célébrer l'Année internationale des bénévoles, Ottawa a décidé de le ressusciter. «Ce prix reflète la gratitude du gouvernement du Canada pour l'énorme contribution qu'apportent les bénévoles à la prospérité et à la qualité de vie dans notre pays», a indiqué le ministre de Développement des ressources humaines, Jane Stewart, lors de la cérémonie du lancement du prix. La période de mise en candidature pour le prix Thérèse-Casgrain du bénévolat prend fin le 1^{er} mars 2002.

Ottawa injecte 425 millions pour lutter contre l'effet de serre

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Ottawa a annoncé hier qu'il investirait 425 millions dans 28 «initiatives» ou programmes qui devraient provoquer une réduction, toujours volontaire, du tiers des gaz à effet de serre que le Canada doit soustraire à l'atmosphère terrestre en vertu des engagements contactés à Kyoto en 1996 pour amorcer la lutte contre le réchauffement du climat.

Ces différents programmes, qui seront gérés par le ministère fédéral des Ressources naturelles, ont été annoncés hier par le titulaire de ce ministère, Raph Goodale, et son collègue de l'Environnement, David Anderson.

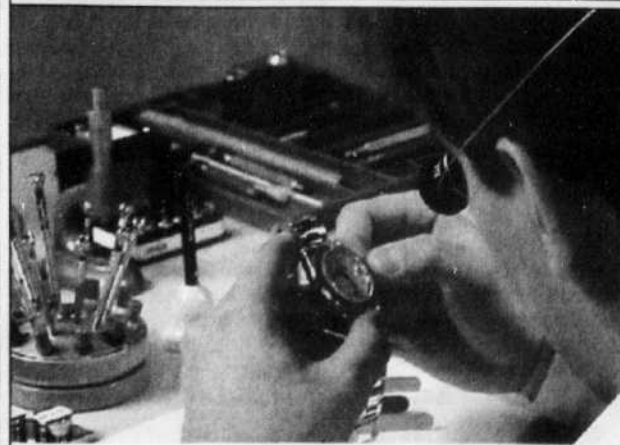
Ces 425 millions s'ajoutent aux quelque 120 millions déjà annoncés pour stimuler la réduction des GES. En cinq ans, comme annoncé l'an dernier, les contribuables canadiens auront déboursé 1,1 milliard pour pousser dans le dos des acteurs industriels, institutionnels et des simples individus pour qu'ils adoptent, toujours volontairement, des technologies et des comportements moins nocifs pour le climat de la planète.

Selon les deux ministres fédéraux, le train de programmes annoncés hier devrait réduire de 65 mégatonnes les GES émis annuellement par le Canada. Cela correspond au tiers des 200 mégatonnes qu'il faudra empêcher d'atteindre l'atmosphère terrestre d'ici à 2010 pour respecter l'engagement du pays à réduire de 6 % ses émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990.

En 1990, le Canada émettait 607 mégatonnes de GES. Ses émissions avaient grimpé à 699 mégatonnes en 1999, soit une augmentation de 15 % par rapport à 1990, malgré l'engagement pris à Rio de Janeiro de ramener dès l'an 2000 à 607 mégatonnes. Au rythme où évolue l'économie canadienne sans contrainte, le Canada devrait émettre 770 mégatonnes de gaz carbonique (CO2) en 2010, date à laquelle il doit, en vertu du Protocole de Kyoto, avoir plutôt ramené ses émissions à 571 mégatonnes. C'est le tiers de cet écart de 200 mégatonnes que le Canada entend obtenir avec les mesures annoncées hier.

Pour le ministre Goodale, le refus obstiné des États-Unis de lutter contre le réchauffement du climat, même s'ils en sont les principaux responsables, n'oblige pas le Canada à rester les bras croisés ou à ne rien faire. Le ministre fédéral a laissé entendre que ce facteur en était «un parmi d'autres» qui vont amener le gouvernement à s'attaquer au «déficit environnemental» du pays, selon l'expression du premier ministre Jean Chrétien. Une fois qu'Ottawa sera mis d'accord avec les provinces et les industriels, il pourra envisager, si possible dès la prochaine année, de ratifier officiellement le Protocole de Kyoto, a précisé de son côté le ministre de l'Environnement, David Anderson.

Parmi les mesures annoncées hier, Ottawa consacra 30 millions à la rénovation des bâtiments commerciaux et institutionnels; 35 millions pour encourager l'achat de maisons «écoénergétiques» en s'appuyant sur le programme Energuide; 19 millions à l'innovation technologique; 25 millions pour inciter les entreprises à investir à l'étranger dans des mesures qui leur coûteront moins cher qu'ici pour obtenir leurs crédits d'émissions; 2,5 millions en appui au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (reconduit); 25 millions pour aider à la mise au point d'une technologie de captage et d'enfouissement dans le sol du carbone dégagé par l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que par les centrales thermiques; et trois millions pour stimuler la production d'éthanol afin d'introduire d'ici quelques années 10 % de ce carburant controversé dans 25 % de toute l'essence consommée au pays.

ROLEX
SERVICEPOUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 966-3876

LES ACTUALITÉS

L'ex-Hells repent

Au jury de décider

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le «carnage» dont Luc Michaud s'est rendu responsable à Lennoxville, son caractère antisocial et l'étendue de sa carrière criminelle font en sorte que cet ex-membre en règle des Hells Angels en voie de réhabilitation ne mérite pas une libération anticipée.

C'est du moins l'opinion émise par la procureure de la Couronne Esthel Gravel, qui a exhorté le jury à garder Michaud en prison, hier dans sa plaidoirie finale. Le jury, composé de six hommes et de six femmes, a entamé ses délibérations après avoir entendu les remarques finales de Mme Gravel et celles de l'avocate de la défense, Jacinthe Lanctôt.

Les représentants du public doivent décider s'ils consentent ou non à la demande de M. Michaud pour retrouver sa liberté avant le délai de 25 ans prévu par la loi. Luc Michaud a déjà purgé 16 ans de sa peine de prison pour le meurtre de cinq de ses anciens acolytes des Hells, le 24 mars 1985 à Lennoxville. «Toute cette affaire-là, c'était un carnage. Il n'y a pas d'autre mot», a dit Mme Gravel au sujet de cette fameuse purge interne au sein du groupe de mortards. Les cinq victimes ont perdu ce jour-là «leur bien le plus précieux, leur vie».

Mme Gravel a rappelé au jury que Luc Michaud a vécu par et pour le crime pendant 23 ans de sa vie. Ce n'est qu'en 1993, lors de son expulsion des Hells, qu'il a commencé à changer. Encore aujourd'hui, les traits antisociaux de sa personnalité persistent. A preuve, il refusait de nommer devant la Cour le membre des Hells qui lui avait présenté la mère de ses trois filles, a illustré M^e Gravel. «La loi du silence, c'est une valeur criminelle», conclut-elle.

M^e Lanctôt a pour sa part brossé le portrait d'un homme en voie de réhabilitation. «Il se prépare depuis bientôt neuf ans à la réinsertion sociale sans dérailler, a-t-elle dit. La personnalité antisociale et délinquante est en voie d'effritement.»

Luc Michaud a su tirer le maximum des programmes de réhabilitation et de réinsertion offerts par le Service correctionnel du Canada, comme en ont témoigné les spécialistes responsables de son dossier. «L'incarcération ne peut plus rien lui apporter», a conclu M^e Lanctôt.

Un étudiant de Concordia porte plainte pour racisme

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Laith Marouf a célébré son 24^e anniversaire le visage triste hier. Assis derrière une petite table pliante dans le bruyant hall du 1455, boulevard de Maisonneuve, cet ancien étudiant de l'université Concordia a annoncé qu'il porterait plainte à la Commission québécoise des droits de la personne contre les administrateurs de Concordia, le B'nai Brith Canada et les journaux *The Suburban*, *The Canadian Jewish News* et *The Jewish Tribune*.

M. Marouf estime avoir été victime de racisme et de discrimination depuis son élection à la Concordia Student Union (CSU) en avril dernier. «On a accusé plusieurs fois les Arabes d'avoir infiltré l'association», souligne l'actuel vice-président des affaires internes de la CSU. «Je suis Arabe, je suis musulman, je suis Palestinien et je ne l'ai jamais caché. Je ne comprends pas qu'on parle d'infiltration.» De plus, il souligne qu'il est le seul Arabe parmi les six membres du comité exécutif.

Les membres de l'actuel exécutif ont été élus sous la bannière Alternative for Campus Community Empowerment and Student Solidarity (ACCESS). Leur passage au pouvoir a été marqué par la controverse si bien qu'un nouveau scrutin se tiendra le 12 décembre.

En juillet dernier, Laith Marouf a été surpris à deux reprises en train d'inscrire des graffitis à la peinture sur la propriété de l'université Concordia. L'un de ces incidents a donné lieu à une prise de bec entre les agents de sécurité et l'étudiant. Aucune accusation criminelle n'a cependant été portée contre Laith Marouf, ce dernier jouissant de l'immunité diplomatique parce que son père travaille pour un organisme international.

Il faut également souligner qu'au début du moins d'octobre l'agenda distribué par la CSU a été dénoncé par le B'nai Brith et par des étudiants de Concordia. Intitulé *Uprising* (Soulèvement), cet agenda contient des textes revendicateurs dénonçant la mondialisation, le capitalisme, le sexisme et le racisme. On y fait également la promotion des droits des gays, des pauvres et des handicapés. Et on y prône la désobéissance civile comme moyen de reconnaissance.

Le parcours du vice-président aux affaires internes a donc été marqué par une foule d'incidents qui font qu'aujourd'hui il ne peut plus mettre le pied sur le campus. Laith Marouf est convaincu qu'il y a eu campagne de dénigrement à son endroit. «Dès le premier jour de mon élection j'ai dû me battre contre le racisme», soutient M. Marouf. «Il y a beaucoup de bigoterie et de racisme qui se cache dans le placard ici.»

C'est dans l'illégalité (mais à la vue de tous) qu'il a tenu sa conférence de presse hier après-midi à l'université Concordia. Il a d'ailleurs été escorté hors de l'édifice par une vingtaine de gardes de sécurité et de policiers de la CUM.

EN BREF

Procès des Hells: le juge Boilard désigné

(Le Devoir) — Jean-Guy Boilard a été désigné juge pour le deuxième procès pour meurtre et gangstérisme de 19 membres et associés des Hells Angels. Le juge Boilard entendra les requêtes préliminaires de la défense dès lundi prochain dans le nouveau palais de justice aménagé sur le terrain de la prison de Bordeaux. Un des accusés, Michel Rose, veut obtenir un procès séparé en anglais, sous prétexte que son avocat parle cette langue. Deux autres, Francis Boucher et Salvatore Brunetti, veulent obtenir leur remise en liberté sous caution. Un autre bloc de 14 accusés, y compris Maurice Boucher, subiront un procès conjoint pour les mêmes infractions devant le juge Réjean Paul, en principe à partir du mois de mars. Un troisième juge sera nommé cette semaine, qui entendra la cause de Donald Stockford et Walter Stadnick en anglais.

Hôpital général de Lachine

Une attente de trop longue durée
Les CHSLD se demandent bien s'ils pourront un jour profiter de locaux adéquatsJEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Cinq ans après sa fermeture, l'hôpital général de Lachine est toujours vacant. Les dirigeants des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui doivent y être relocalisés se plaignent du peu d'emplacement de la Régie régionale de la Santé de Montréal-Centre à faire avancer le dossier et demandent l'intervention du ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel.

«Tout est exigé chez nous», explique Marie-Hélène Girard, directrice générale du CHSLD Bussey. «Il n'y a pas de salle à manger, aucune salle pour les activités, pas de salle pour donner les soins d'ergothérapie et de physiothérapie. Tout se fait dans les corridors et les chambres.» Le bâtiment, construit en 1965, compte 42 lits et la majorité des chambres accueillent quatre résidents. De plus, il ne répond plus aux normes ministérielles alors que les patients seraient en droit d'obtenir une plus belle qualité de vie, ajoute Mme Girard.

Le CHSLD Bussey est l'un des trois centres qui doit déménager dans les locaux de l'Hôpital gé-

ral de Lachine fermé lors de la réforme du système de santé de la ministre Pauline Marois en 1995. Le temps passe et, d'échéancier en échéancier, le déménagement a été fixé à 2004. Pour Mme Girard, les retards accumulés dans le dossier laissent croire que la relocalisation des centres d'hébergement ne figure pas parmi les priorités du gouvernement. «A mon avis, si c'était une priorité pour le gouvernement d'améliorer la qualité de vie de nos résidents, je pense que le projet aurait été plus vite mis en place», croit Mme Girard.

Pour François Ouimet, député libéral de la circonscription (Marquette), chaque mois qui passe fait augmenter la facture du projet. Il rappelle que, depuis la fermeture de l'hôpital en 1996, le chauffage et l'entretien de l'édifice vide ont coûté à l'État 2,5 millions \$. «Si on atteint la cible de 2004, ça va avoir coûté pas moins de 4,5 millions \$ pour un projet de sept millions. Ça dépasse l'entendement», indique-t-il.

René Rouleau, directeur des finances et des immobilisations à la Régie régionale de la Santé de Montréal-Centre, dit que plusieurs facteurs expliquent le report de l'échéancier. La contestation devant

les tribunaux par les hôpitaux visés par la réforme de 1995, ainsi qu'un litige opposant la Régie à plusieurs membres du conseil d'administration de l'hôpital et de la Fondation de l'établissement au sujet des montants récoltés par la fondation ont retardé la progression du dossier.

En 1998, la Régie avait signalé au ministère de la Santé que ce projet était prioritaire et qu'il devait s'inscrire dans le processus accéléré de dépenses publiques. Mais il reste de nombreuses étapes à franchir avant de pouvoir accueillir les trois centres d'hébergement. «N'importe quel projet de construction d'une telle ampleur — cent lits —, ça ne se construit pas en un jour», signale M. Rouleau. Les prochaines étapes consistent à réaliser les plans et devis préliminaires pour ensuite obtenir le feu vert du Conseil du trésor. Avec les plans et devis définitifs en mains, les travaux, si tout se passe comme prévu, commenceront en 2003.

Au cabinet du ministre, on signale que le dossier est déjà engagé dans un processus accéléré: «Il s'agit toujours d'une priorité, mais il y a des étapes à suivre», indique l'attachée de presse de M. Trudel, Renée-Claude Boivin.

Lutte contre la pauvreté



À l'occasion de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les ministres Nicole Léger et Jean Rochon sont venus écouter ce que les milieux communautaire et social, mais aussi ce que les citoyens comme Thérèse Boudreau, avaient à dire sur la question.

La bataille ne se livre pas seulement sur le terrain économique, croit Nicole Léger

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Étant donné le contexte de récession économique dans lequel est plongé le Québec, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ne peut pas être seulement financière, estime la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion Nicole Léger.

Selon cette dernière, le gouvernement devra miser sur des actions précises comme il l'a fait dans le dossier du logement social ou avec la politique de reconnaissance de l'action communautaire. «La lutte contre la pauvreté n'est pas que financière, a déclaré Mme Léger. Il doit y avoir aussi beaucoup de créativité; il y a beaucoup de façons de faire les choses.»

La ministre Léger a fait ce commentaire hier après une rencontre avec des représentants des milieux communautaire, syndical, social, économique et institutionnel de Montréal dans le cadre du processus de validation du document gouvernemental intitulé *Ne laisser personne de côté!*

Pour André Gamache du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), l'écono-

mie n'est pas la panacée tant vantée pour contrer la pauvreté. «Il faut d'abord penser à faire mieux avec ce qu'on a. S'il y a des ressources de plus, ce sera tant mieux», affirme-t-il.

Lors des rencontres régionales, Nicole Léger dit avoir constaté cette même tendance. «Comme gouvernement, le développement économique et la création d'emplois ont été le fer de lance du premier ministre. Mais, en même temps, les gens rencontrés me disent que l'emploi n'est pas nécessairement la solution à la pauvreté. Il est tout de même important de créer un climat propice à l'emploi. [...] Il y a des gens qui jamais n'auront recours à l'emploi. C'est ce que j'appelle le noyau dur de la pauvreté. C'est à celui-là qu'il faut s'attaquer», précise Mme Léger.

Mme Léger et son collègue ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale, Jean Rochon poursuivront dans les prochaines semaines leur tournée québécoise des CRD pour connaître les priorités d'action régionales pour freiner la pauvreté. Ces travaux devraient permettre de enrichir la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dont le dépôt est prévu au printemps.

Le Québec perd une partie de ses médecins au profit des autres provinces

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a enregistré la plus grande perte nette de médecins au cours des quatre dernières années, révèle un rapport rendu public hier par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). On y apprend que les médecins québécois ont été plus nombreux à s'établir dans une autre province que ceux des autres provinces à opter pour le Québec.

Entre 1996 et 2000, pendant que le Québec enregistrait une perte nette de 371 médecins, l'Ontario et la Colombie-Britannique faisaient des gains de 331 et 609 médecins respectivement. «Il y a toutes sortes de facteurs pour expliquer le phénomène, mais il faudrait d'autres études pour vraiment le comprendre», indique Jeanie Lacroix, coauteure de l'étude intitulée *Les Dispensateurs de soins au Canada*.

Les médecins choisissent aussi de travailler à l'étranger et, pour l'année 2000, l'Institut en a dénombré 420 dans cette situation, soit une baisse de 28 % par rapport à 1999. La plupart d'entre eux, précisément, étaient des professionnels ayant suivi leur formation médicale dans les dix années précédentes. Dans la même année toutefois, 256 sont rentrés au pays, 25 % de moins qu'en 1999.

L'étude de l'ICIS s'est aussi intéressée au taux d'absentéisme des travailleurs de la santé, une fois et demie plus élevé que chez les travailleurs des autres secteurs d'activité. En moyenne, on estime que 7,2 % des Canadiens travaillant à temps plein dans la santé se sont absents de leur travail chaque semaine en 2000, alors que dans les autres secteurs, ce taux est évalué à 4,8 %. Si le Québec se situe près de la moyenne du pays à ce chapitre avec un taux de 7,9 %, la Nouvelle-Écosse enregistre la proportion la plus élevée d'absentéisme, soit 9,3 %.

De plus, les travailleurs de la santé ont tendance à s'absenter pour de plus longues périodes de temps, soit 11,8 jours en moyenne, comparativement à 6,7 jours pour ceux des autres professions.

Quant aux frais de scolarité, c'est au Québec qu'ils sont les moins élevés au pays. À l'Université de Montréal par exemple, ils s'élevaient en 2001-2002 à 2400 \$ pour les études de première année dans les domaines de la dentisterie et de la médecine alors qu'à l'université de Toronto, ils grimpaient à 14 700 \$. Les étudiants de la Saskatchewan doivent être mieux nantis que leurs homologues des autres provinces puisque leurs frais de scolarité en dentisterie atteignent 32 000 \$ et ceux de médecine, 7623 \$. Il faut préciser toutefois que l'université de cette province offre une bourse de 18 000 \$ aux 15 meilleurs résidents admis au collège de dentisterie tous les ans.

Selon les chercheurs, la grande disparité entre les provinces s'explique en partie par la diversité de leurs politiques en la matière. Certaines d'entre elles, comme la Colombie-Britannique, ont adopté il y a plusieurs années une législation afin d'estimer les frais de scolarité, alors que d'autres, comme l'Ontario, ont récemment opté pour une déréglementation des frais pour certains programmes.

La CMM adopte un budget de 70 millions

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La nouvelle Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), cette instance supramunicipale qui a pour mandat la planification du développement économique et du transport dans la région métropolitaine, travaillera en 2002 avec un budget de quelque 70 millions de dollars dont plus du tiers servira à éponger le déficit d'exploitation des quatre équipements scientifiques métropolitains.

En effet, en vertu d'une entente-cadre de cinq ans, le gouvernement du Québec, les villes-hôtes des équipements (Planétarium, Jardin botanique, Biodôme et Cosmodôme), soient Laval et Montréal, ainsi que la CMM, financent conjointement lesdits déficits. Selon le budget dévoilé hier et adopté lors d'une réunion du conseil mercredi dernier, un peu plus de 12 millions sont prévus à cette fin à quoi il faut ajouter les 13 millions provenant du transfert des coffres de Québec à ceux de la CMM, soit un total de quelque 25 millions.

Un autre tiers du budget 2002 de la CMM sera consacré au logement social. Des interventions de l'ordre de 21,5 millions sont en effet prévues à cette fin. Un peu plus de la moitié de cette somme, soit 12,5 millions, sera versée aux offices municipaux d'habitation. Le solde sera consacré au programme Accès-logis. La contribution des membres de la CMM à ce programme augmentera ainsi de 3,6 millions pour un objectif de 750 nouveaux logements.

Parmi ses autres responsabilités, la CMM compte se concentrer tout particulièrement sur l'environnement. Ainsi, elle élaborera un règlement relatif au contrôle des émanations rejetées dans l'air et au contrôle des rejets aux égouts afin d'avoir des règles uniformes sur l'ensemble du territoire (qui va de L'Assomption à Saint-Lazare et de Mirabel à Richelieu). Elle souhaite également pondre un plan de gestion des matières résiduelles pour tout le territoire de la CMM.

En outre, elle entend doter la métropole d'un schéma d'aménagement et d'un plan de développement économique élaboré en concertation avec le milieu des affaires et avec les organismes de développement économique concernés.

La Communauté s'engage également à mettre sur pied un Secrétariat métropolitain dont le mandat sera la mise en valeur des espaces verts et bleus de la région. Elle organisera enfin des assises l'automne prochain «afin que l'ensemble des élus municipaux puissent souscrire à la première vision métropolitaine».

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush accentue ses menaces contre l'Irak

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président américain George W. Bush a accentué hier ses menaces contre son homologue irakien Saddam Hussein en lui enjoignant d'accepter le retour en Irak des inspecteurs en désarmement de l'ONU pour prouver qu'il ne cherche pas acquiescer des armes de destruction massive.

«Pour prouver au monde qu'il ne se dote pas d'armes de destruction massive, il faut qu'il laisse revenir les inspecteurs», a déclaré M. Bush à la presse à la Maison-Blanche. Interrogé sur les conséquences d'un éventuel refus de Saddam Hussein, le président s'est contenté de laisser planer des menaces imprécises: «Il verra bien», a-t-il dit.

Les remarques de M. Bush ont immédiatement relancé les conjectures sur la volonté du président de placer l'Irak dans le collimateur américain, comme deuxième cible de la guerre contre le terrorisme. Les dirigeants irakiens réaffirment régulièrement leur opposition au retour des inspecteurs en désarmement de l'ONU, retirés il y a près de trois ans. «L'Afghanistan est juste le début», a souligné M. Bush en réaffirmant sa doctrine antiterroriste. «Si quelqu'un abrite un terroriste, il est aussi un terroriste. Si des gens cherchent à développer des armes de destruction massive pour les utiliser contre d'autres pays, ils devront rendre des comptes».

Peu après les remarques de M. Bush, la Maison-Blanche s'est efforcée de souligner qu'elles n'annonçaient pas un durcissement soudain de la politique américaine à l'Irak. «Il n'y a rien de nouveau [...] C'est un rappel de ce qu'il a dit dans le passé à propos de l'Irak et il appartient à Saddam Hussein d'en mesurer la signification», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer, en réfutant toutes les tentatives de la presse d'y voir une ultime mise en garde à l'Irak.

M. Bush a d'ailleurs lui-même laissé entendre, qu'à ce stade, l'ouverture d'un second front antiterroriste, était prématurée. Mais dans un entretien publié cette semaine par l'hebdomadaire *Newsweek*, il n'a pas caché les sentiments que lui inspirait Saddam Hussein. «Je crois que Saddam Hussein ne prépare rien de bon [...] C'est un homme maléfique [...] Je crois qu'il a des armes de destruction massive [...] Je crois qu'il faut lui demander des comptes et l'obliger à respecter les engagements qu'il avait pris», a-t-il dit en rappelant qu'il avait dans un passé récent eu recours à des armes chimiques contre l'Irak et contre sa propre population.

A diverses reprises depuis l'arrivée de M. Bush à la Maison-Blanche, des voix se sont élevées au sein de son administration sur la nécessité d'en finir enfin avec le régime de Saddam Hussein. Mais les partisans de la manière forte, parmi lesquels figure notamment le secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, ont été priés de mettre pour le moment une sourdine à leur campagne. Les dirigeants américains savent que la coalition internationale rassemblée contre le terrorisme ne survivrait sans doute pas dans sa forme actuelle à une offensive militaire américaine majeure contre l'Irak.

EN BREF

Alerte sur les gazoducs

Washington (AFP) — L'industrie américaine du gaz naturel a été mise en état d'alerte à la suite de menaces d'une éventuelle attaque terroriste contre des oléoducs, a affirmé hier l'Attorney general (ministre de la Justice) John Ashcroft. M. Ashcroft a indiqué lors d'une conférence de presse que ces menaces remontaient à «une dizaine de jours, environ deux semaines». Il a cependant précisé que ces informations étaient «non vérifiées» et d'une «crédibilité indéterminée». «Ce sont le genre d'informations que nous prenons au sérieux», a cependant ajouté M. Ashcroft.

État d'urgence au Népal

Katmandou (AFP) — Le roi Gyanendra du Népal a déclaré hier l'état d'urgence sur tout le pays, pour faire face à une rébellion maoïste, a annoncé la télévision d'État. L'état d'urgence a été décrété à la suite des violences déclenchées par les maoïstes, qui ont fait beaucoup de morts, a ajouté la télévision. Le premier ministre Sher Bahadur Deuba est décidé à combattre les rebelles maoïstes qui ont rompu unilatéralement un cessez-le-feu en vigueur depuis quatre mois. La terreur et la violence déclenchées par les rebelles vendredi, qui duraient encore dimanche, ont fait au moins 280 morts dans le pays, parmi lesquels on compte des civils, mais également des membres aussi bien de la rébellion que des forces de l'ordre, selon la radio d'État. Les maoïstes ont lancé une guerre civile en 1996 afin de renverser la monarchie constitutionnelle. Cette rébellion a fait depuis cette date quelque 2000 morts.

Émissaires américains au Proche-Orient

Jérusalem (AFP) — Deux émissaires spéciaux américains ont entamé hier en Israël une nouvelle mission de paix qui devrait être en Israël une escalade des violences et à de profondes divergences entre Israéliens et Palestiniens. Le général à la retraite Anthony Zinni et le secrétaire d'État adjoint Williams Burns doivent rencontrer aujourd'hui le premier ministre israélien Ariel Sharon et demain le président palestinien Yasser Arafat. Leur arrivée a été précédée d'un attentat suicide revendiqué par le groupe islamiste Hamas qui a fait un mort, son auteur, et blessé deux militaires israéliens dans la bande de Gaza.

L'ETA aurait des missiles

Madrid (AFP) — Les services espagnols de renseignements militaires ont mis en garde les autorités contre la possibilité d'un attentat au missile sol-air de type Stinger par l'organisation séparatiste basque ETA, a rapporté hier le quotidien espagnol *El Mundo*. «La menace est forte», affirme un rapport du Centre national de renseignement (CNI), selon lequel l'ETA disposerait d'un armement lourd et pourrait viser des avions, notamment militaires. A la suite de la communication de ce rapport du CNI aux autorités espagnoles à la mi-novembre, la garde civile et l'armée ont renforcé leurs dispositifs de sécurité aux alentours des aéroports militaires, indique le quotidien libéral.

Conférence de Bonn sur l'Afghanistan

L'ONU mise gros, les factions attendent peu

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Bonn — L'ONU veut obtenir le plus vite possible un accord des délégués à la conférence inter-afghane, qui s'ouvre sous ses auspices aujourd'hui à Bonn, et a souligné hier l'urgence d'une solution politique et d'un retour à la sécurité en Afghanistan.

Ahmad Fawzi, porte-parole du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan Lakhdar Brahimi, a exhorté hier, lors d'une conférence de presse, les 28 délégués afghans à trouver un consensus devant aboutir à la mise en place d'une administration transitoire en Afghanistan et à s'entendre sur les conditions du rétablissement de la sécurité.

A propos de la sécurité, il a préconisé l'envoi d'une force multinationale sous mandat de l'ONU, «option la plus viable» compte tenu de la complexité de la situation sur le terrain.

«Il est exclu d'envoyer des Casques bleus», a-t-il ajouté. «À cause de la difficulté du terrain et de la complexité de la situation [...] Il n'y a pas de paix à maintenir» dans le cadre d'une opération de maintien de la paix. Quant à la troisième option envisageable, celle d'une force afghane, elle «serait difficile à mettre en place dans les semaines qui viennent», a expliqué M. Fawzi.

«Occasion en or», «chance historique», l'ONU a eu recours à tous les superlatifs pour tenter de convaincre ces délégués afghans, divisés en quatre groupes, à s'entendre sur l'avenir de leur pays ravagé par plus de vingt ans de guerre.

L'Alliance du Nord, nouveau maître de Kaboul depuis le 13 novembre, a occupé le pouvoir en Afghanistan de 1992-96 laissant derrière elle le souvenir d'une guerre civile qui a fait des milliers de morts et ravagé la capitale afghane. Cette Alliance, qui envoie onze délégués à Bonn, est un rassemblement hétéroclite composé essentiellement de minorités ethniques afghanes (Ouzbeks, Hazaras et Tadjikes). Elle a toutefois inclus trois Pachoutnes, principale ethnie en Afghanistan, dans sa délégation à la conférence.

S'entendre «au plus vite»

Outre l'Alliance du nord, appelée aussi Front uni et dont l'équipe sera dirigée par son ministre de l'Intérieur Yunus Qanooni, trois autres groupes d'intérêts afghans sont représentés à Bonn. L'ancien roi d'Afghanistan Zaher Shah a également délégué à Bonn onze délégués, dont son petit-fils Mostapha Zaher et son principal conseiller Abdul Sattar Sirat, qui dirigera cette délégation dite de «Rome». L'ancien monarque vit en exil dans la capitale italienne depuis sa chute en 1973 après 40 ans de règne.

Les deux autres délégations sont celles dites de «Chypre», proche de l'Iran, et de «Peshawar». Cette dernière est emmenée par un leader pachoutne, Sayed Hamed Gailani, basé à Peshawar, ville pakistanaise frontalière avec l'Afghanistan.

Ces 25 hommes et trois femmes auront pour tâche,



Délégués afghans et conseillers allemands à l'aéroport de Bagram, près de Kaboul, hier.

selon M. Fawzi, de s'entendre «au plus vite» sur un gouvernement, «le nom de son chef» et un conseil provisoire avant la tenue d'une «Loya Jirga», états-généraux afghans, chargée de nommer un gouvernement définitif et d'élaborer une nouvelle constitution.

Ces délégués afghans «savent ce que nous avons à offrir, le choix leur appartient», a souligné M. Fawzi en rappelant les «engagements énormes» de la communauté internationale en matière d'aide à la reconstruction de l'Afghanistan.

Pas moins de 18 pays, sans compter l'Union européenne, ont toutefois demandé à être présents à Bonn. Parmi ces pays figurent l'Inde, l'Iran, la Russie ou le Pakistan, fortement engagés en Afghanistan et dont les intérêts divergent radicalement. Leurs délégués ne sont pas autorisés à assister aux débats entre Afghans mais ils auront accès au Petersberg, la résidence des hôtes de l'Allemagne, où a lieu la conférence.

Plusieurs leaders afghans devant participer à la conférence de Bonn ont exprimé des doutes sur la capacité d'aboutir à une situation politique stable en Afghanistan à l'issue de cette réunion.

Ces dirigeants politiques, basés au Pakistan, ont notamment souligné que l'Alliance du Nord ne serait pas prête à abandonner Kaboul, qu'elle a conquise le 13 novembre grâce aux bombardements américains.

«Nous allons à Bonn avec bonne foi et nous espérons que les autres [participants] feront également preuve de sincérité», a déclaré Hamid Gailani, qui a quitté Islamabad hier à la tête d'une délégation de sept membres de

factions soutenant l'ex-roi Mohammed Zaher Shah, un Pachoutne.

Des querelles

M. Gailani a déclaré qu'il était sceptique sur l'éventualité d'un accord politique en raison des dissensions qui sont déjà apparues au sein de l'Alliance du Nord.

Selon lui, les militants de la branche Shoorai-Nazar du parti Jamiat-Islami du président Burhanuddin Rabbani, qui est revenu à Kaboul, veulent confisquer le pouvoir, tandis que le général ouzbek Abdul Rashid Dostam est favorable à des négociations sur un règlement politique.

Les querelles entre différentes factions de l'Alliance ont débuté avant même le début de la conférence, notamment sur la question de la taille des différentes délégations.

«Malheureusement, nous ne sommes pas optimistes à propos de la conférence de Bonn», renchérit Ghiarath Baheer, un proche collaborateur du leader pachoutne et ancien premier ministre Gulbuddin Hekmatyar. La conférence est placée sous l'égide de l'ONU, mais «l'Amérique est un des principaux acteurs de Bonn», dit-il. Selon le représentant de M. Hekmatyar, connu pour ses volte-face politiques, «les États-Unis ont utilisé l'Alliance du Nord comme un instrument contre les talibans mais leur objectif principal est de mettre au pouvoir un gouvernement de son choix qui permettra [aux États-Unis] une présence militaire américaine en Afghanistan et d'accroître son influence en Asie centrale».

Sima Wali se veut «porte-parole d'une majorité silencieuse»

FABRICE ROUSSELOT LIBÉRATION

New York — «Les femmes afghanes ont attendu trop longtemps pour être considérées comme des êtres humains. C'est le moment ou jamais d'élever la voix pour participer à la construction d'un nouvel Afghanistan.» A 50 ans, Sima Wali dit qu'elle veut être à la conférence de Bonn la «porte parole d'une majorité silencieuse». Invitée par l'ex-roi Zaher Shah, cette élégante Afghane réfugiée aux États-Unis depuis 1978, est l'une des trois femmes présentes autour de la table des négociations.

«C'est sur, il va falloir s'imposer et ne pas se faire oublier, commente-t-elle depuis Washington, mais j'ai l'habitude de me battre.»

Depuis plus de vingt ans, Sima Wali est ainsi une militante infatigable pour les femmes afghanes. Son pays, cette proche de Zaher Shah a du le quitter après avoir été menacée par le régime communiste au pouvoir avant l'invasion soviétique en 1979. Arrivée à Washington, elle a fondé une organisation baptisée Refugee women in development, et n'a cessé de garder le contact avec l'Afghanistan afin d'essayer d'améliorer la condition de ses contemporaines. En deux décennies, elle a multiplié les voyages sur la frontière pakis-

tano-afghane, afin «d'éduquer clandestinement les femmes sur le monde extérieur» et en leur demandant «d'échanger un maximum d'informations».

«La femme est la première victime de ce qui se passe en Afghanistan depuis un quart de siècle», explique-t-elle. «Quand je suis arrivée aux États-Unis par exemple, tout le monde s'enthousiasmait pour les moudjahidines qui combattent les russes. Moi, je disais qu'il fallait faire attention, qu'on allait se diriger vers une société religieuse où les femmes n'auraient aucune place. Avec l'arrivée des talibans au pouvoir, j'ai été confrontée au pire des scénarios possibles.»

«Une chose très simple»

Aujourd'hui, Sima Wali parle «d'une occasion historique à saisir». Elle dit n'avoir aucune garantie que l'Alliance du Nord ou les autres parties en présence «veillent réellement écouter son message» mais elle va le délivrer quoi qu'il en soit. «Il ne s'agit pas de renier l'Islam et la religion et d'adopter tout d'un coup les mœurs de l'Occident. Si les femmes veulent porter voile et burqa, elles peuvent le faire. Ce n'est pas un signe d'oppression si c'est elles qui le décident. Ce qu'il faut, c'est revenir à une société équilibrée, où la femme a un rôle, surtout si l'on considère que tout est à refaire désormais en Afghanistan.»

Les joujous chinois coûtent cher... socialement

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Âge moyen: 17 à 25 ans. Sexe: féminin. Nationalité: chinoise. Origine: rurale. Salaire: un peu plus de 60 euros (85 \$) par mois. Durée du travail: jusqu'à 16 heures par jour. Métier: ouvrière du jouet pour des multinationales comme Disney, Mattel ou McDonald's.

Le portrait-type de cette ouvrière chinoise a été dressé par l'Organisation humanitaire Asia Monitor Resource Center, qui a interrogé des salariés d'une douzaine d'usines de la province du Guangdong. C'est dans cette région que plus de 6000 usines, employant plusieurs millions de jeunes femmes, fabriquent la majorité des jouets vendus en Occident.

«Arrivant de leur village, elles n'ont l'autorisation de rester en ville que grâce au contrat de leur employeur, qui leur confisque parfois leurs papiers pour les empêcher de démissionner», explique May Wong, porte-parole de l'Organisation, de passage en France cette semaine pour plaider leur cause.

«Elles vivent dans des dortoirs insalubres et bondés, ne disposent que de leur lit pour y entasser tous leurs biens. Après 25 ans, jugées trop vieilles pour travailler, elles tombent souvent dans la prostitution plutôt que de rentrer dans leur village où elles perdraient la face. Payées à la pièce, elles travaillent jusqu'à 16 heures par jour pendant la haute saison».

Car le joyeux Noël occidental se traduit en Chine par une «haute saison», allant de mars à octobre, avec des cadences infernales pour approvisionner les états américains et européens.

«Pendant cette période, raconte May Wong, pas question de prendre des vacances, et les congés sont parfois réduits à une demi-journée par mois, comme chez des fournisseurs de McDonald's» (qui fait fabriquer en Chine les gadgets des Happy Meal pour enfants), accuse-t-elle.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont à l'avenant pour donner des couleurs vives aux Têlétubbies ou aux poupées Barbie, les ouvrières manipulent quantités de produits chimiques souvent sans gants ni masque. Et pendant la basse saison, les travailleuses sont souvent mises à pied sans salaire.

«Nous n'appelons pas un boycott, souligne-t-elle, sauf si vraiment il n'y avait pas d'autre solution. Il faut plutôt que les consommateurs occidentaux fassent pression sur ces entreprises. Nous disons seulement que les multinationales peuvent offrir des salaires décentes, car elles font d'énormes profits».

Mme Wong se méfie aussi des rapports accusateurs. Récemment, McDonald's a rompu ses contrats avec plusieurs fournisseurs critiqués par son organisation, laissant sans travail des milliers de travailleuses. L'organisation a donc décidé de ne plus citer de nom d'usines.

Le seul «progrès» récent, fruit de la pression des militants, est l'adoption par de nombreux groupes occidentaux de «codes de conduite», note Mme Wong. «Mais il ne sont jamais appliqués, s'insurge-t-elle, car les multinationales ne sont jamais impliquées directement dans la production.»

L'Asie détient la part du lion de la fabrication mondiale de jouets.

Faut-il blâmer Mbeki pour la séropositivité des bébés?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pretoria — Le gouvernement sud-africain a été accusé hier devant la Haute Cour de Pretoria de mettre en péril la vie de milliers de nouveau-nés par son refus de mettre à la disposition du public un médicament limitant la transmission du virus du sida de la mère à l'enfant.

Au premier jour du procès intenté au gouvernement, la TAC (Treatment Action Campaign) a dénoncé ce «vice fatal» de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pandémie, dans le pays le plus touché par le virus du sida dans le monde.

D'après l'avocat de la TAC, la principale ONG sud-africaine d'aide aux malades du sida, en Afrique du Sud, «environ 100 000 bébés deviennent séropositifs chaque année et la plupart d'entre eux meurent avant l'âge de cinq ans». D'après les études, l'usage de la Nevirapine, un médicament anti-rétroviral, limite de 50 % la transmission de la mère à l'enfant pour un coût minime et une durée de traitement limitée.

Le gouvernement sud-africain a refusé jusqu'à présent de distribuer les médicaments anti-rétroviraux qu'il juge à des fins inefficaces et toxiques. Le président sud-africain Thabo Mbeki a récemment jugé, devant le Parlement, que ces médicaments étaient «aussi dangereux pour la santé que la maladie qu'ils sont censés traiter».

É D I T O R I A L

La course aux clones

L'annonce du premier clonage d'embryon humain par une société américaine privée relance le débat sur la procréation assistée, le clonage et la recherche génétique. Et, bien que ce dernier développement ne soit qu'un demi-succès, il n'en pose pas moins avec une urgence renouvelée les complexes interrogations éthiques sur la manipulation de l'embryon, même à des fins thérapeutiques. À quel moment commence la vie humaine?

L'annonce du premier clonage d'embryon humain tend à renforcer l'attitude voulant que les avancées scientifiques progressent, dans ce domaine explosif, beaucoup plus rapidement que les débats au sein des populations et dans les parlements. Certains États se sont donné des lois pour limiter les recherches, d'autres, dont le Canada, traînent la patte.

Mais voyons d'abord en quoi consiste l'étape prétendument franchie ces jours derniers et annoncée à grands coups de publicité. La firme Advanced Cell Technology a recouru à la technique qui avait permis à Dolly de voir le jour en 1997. Il s'agit d'introduire le noyau d'une cellule prélevée sur un organisme adulte dans un ovocyte préalablement énucléé pour obtenir ensuite sa division et, partant, un développement embryonnaire. Mais l'expérience vantée est, dans les faits, limitée: l'embryon ne s'est développé que jusqu'au moment où il a comporté six cellules. Il a vécu moins d'un jour.

Mais, ce faisant, en plus de faire parler d'eux, les chercheurs tentent de faire la démonstration que le clonage réussi d'un embryon humain n'est qu'une question de temps. Une manière comme une autre de clamer que l'irréversible est à nos portes. Et d'envoyer un signal aux investisseurs.

La production espérée de cellules souches, qui se développent dans l'embryon, recèle d'immenses espoirs de guérison de maladies neurodégénératives. Personne ne parle ici de clonage à des fins reproductives, l'option

étant à peu près unanimement décriée. Mais, pour de nombreux individus et groupes, l'embryon est un être humain qui ne devrait souffrir aucune manipulation, point à la ligne. Plusieurs estiment en outre que cette étape ouvrira toute grande la porte au clonage reproductif, quoi qu'en disent les experts aujourd'hui.

Aux États-Unis, le président Bush a réitéré son opposition à toute forme de clonage humain. En août dernier, au terme d'un débat houleux, il donnait son accord pour la recherche sur les cellules souches existantes, donc extirpées d'embryons ayant de ce fait déjà été détruits. Il ajoutait qu'il n'était pas question de financer l'extraction de cellules à partir d'embryons congelés.

La France permet par sa part la recherche sur des embryons, mais uniquement sur des spécimens en surnombre, restés inutilisés, déjà conçus *in vitro* pour des parents en quête d'un enfant. Pour sa part, l'Angleterre a adopté une législation plus permissive en ayant ouvert la porte au clonage humain à des fins thérapeutiques.

Chez nous, le débat progresse à pas de tortue. L'avant-projet de loi déposé au printemps continue d'être examiné devant le comité des Communes sur la santé. Le gouvernement canadien veut interdire le clonage humain, mais son avant-projet de loi ouvre la porte à la reproduction de cellules souches prélevées à partir d'embryons déjà disponibles. Nous croyons qu'il sera très difficile de faire respecter l'interdiction d'en produire de nouveaux, destinés spécifiquement à la recherche, lorsque les stocks seront épuisés. Il faudrait envoyer un message plus clair.

Enfin, des annonces comme celle faite dimanche soir peuvent donner l'impression que plus rien ne peut arrêter la communauté scientifique et, en conséquence, qu'il ne sert à rien de poser des limites aux chercheurs. Rien n'est plus faux. Plus que jamais, il faut faire pression sur les gouvernements afin qu'ils aient le courage d'encadrer cette recherche.

Rassembler la gauche

Peu de gens auront noté que le NPD tenait le week-end dernier un important congrès d'orientation. La couverture médiatique a été minimale en raison du caractère introspectif de cette rencontre, qui visait à redéfinir une plate-forme politique que les électeurs jugent manifestement de moins en moins intéressante.

Le NPD ressort de ce congrès aussi divisé qu'à l'entrée, si ce n'est davantage. Ceux qui défendent des positions centristes l'ont emporté, mais par une faible marge. Ils ont pu prendre la mesure du mouvement dit de la Nouvelle Initiative politique, qui prône un virage radical à gauche en transformant le parti en fer de lance de la lutte contre la mondialisation. Mis aux voix, ce projet soutenu par des activistes gauchistes a recueilli l'appui de 40 % des congressistes. Défaits, ceux-ci ne s'estiment pas pour autant battus.

Le NPD n'en est pas à ses premiers déchirements internes. Il y a 32 ans, c'était le mouvement Waffle qui tentait de faire glisser le parti à l'extrême gauche. Ce débat avait laissé des blessures profondes dont le parti ne s'était pas trop senti sur le plan électoral grâce à la force et au charisme de son chef d'alors, David Lewis, ce à quoi ne peut prétendre la chef actuelle, Alexa McDonough. Celle-ci gère au mieux la crise actuelle, mais sans grande autorité car tous savent qu'elle souhaite quitter son poste avant les prochaines élections. Parions que le présent débat entre gauchistes et centristes se règlera sur le plancher d'un congrès au leadership.

Sur un strict plan électoral, cela n'augure rien de bon pour ce parti qui, ces dernières années, n'a connu sur la scène fédérale que des échecs. Le pouvoir lui semblait inaccessible, ses militants se réfugiant facilement dans des positions doctrinaires. Ils aiment se voir comme la conscience sociale du Canada et cherchent davantage à critiquer et à dénoncer plutôt qu'à proposer.

La tentation de l'extrême gauche, qui, si elle vient tout naturellement à l'esprit, n'est pas moins dangereuse. Déjà, le Parti libéral cherche à marginaliser le NPD en occupant la plus large place au centre. Quel espace lui resterait-il si les positions des Svend Robinson et Judy Rebick l'emportaient? S'il veut retrouver la place qu'il a déjà eue, le NPD n'a d'autre choix que d'être un parti de coalition de toutes les gauches, y compris celle qui, ces deux dernières élections, a choisi de voter pour le gouvernement Chrétien. Le NPD a besoin de rassembler plutôt que de diviser les forces progressistes.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Démocratie?

J'ai regardé avec consternation le reportage de l'émission *The Fifth Estate* du 21 novembre sur le traitement infligé par les services de police et de sécurité (sic) québécois et canadiens aux manifestants antimondialisation.

Le sort réservé à M. Singh, militant radical, mais non violent, m'a particulièrement choqué. Je croyais en effet à tort que les rapt et l'emprisonnement prolongé (17 jours, dans ce cas) étaient l'apanage des dictatures ou des groupes d'extrême droite qui en sont proches... alors qu'ils ont cours ici même et sont le fait de l'appareil répressif et policier officiel qui méprise ainsi, avec l'assentiment des gouvernements dits démocratiques, l'esprit et la lettre de la Charte des droits.

En 1986, lors d'un séjour au Chili, j'ai vu les camions lance-eau, l'effet des gaz lacrymogènes, les policiers armés et casqués faisant sonner leur matraque sur leur bouclier et sur le corps de manifestants pacifistes. Pacifistes, mais radicaux dans leur dénonciation de l'injustice et de la répression. Quelle différence y a-t-il entre le traitement réservé par Pinochet à ses opposants et celui réservé aux manifestants antimondialisation, en très grande majorité non violents?

Chers gouvernements, mon vote ne vous permet pas de violer les droits humains et jamais il ne le fera.

Il ne vous permet pas non plus de mépriser les droits économiques et sociaux de mes

concitoyens d'ici et d'ailleurs. Rien ni personne, fût-il président ou premier ministre, ne saurait être plus important que le respect des droits et de la dignité des êtres humains, de quelque origine ou condition que ce soit.

Raymonde Fortier
Mère de famille pacifiste, probablement radicale aux yeux des gouvernements et peut-être même dans leurs fichiers à partir d'aujourd'hui
Longueuil, 22 novembre 2001

Intemporelle et inoubliable Ferron

Il est rédigé au verso d'une des œuvres sur papier de Marcelle Ferron, depuis le 22 avril 1993, date à laquelle j'en ai pris possession chez elle: «Je suis allé chercher ce tableau, que j'avais acheté en février dans une exposition au Vieux Presbytère à Saint-Bruno, au 218 Bloomfield, Outremont, résidence privée de Marcelle Ferron. Cette artiste-peintre de grande réputation est maintenant devenue une petite dame de 70 ans qui m'accueille chez elle avec gentillesse. J'y suis demeuré de 19h30 à 22h30.

«Elle me parle de mille et un sujets avec passion et me raconte des anecdotes à propos de Riopelle et de Bellefleur. Elle me témoigne son intérêt inaltéré pour la politique et la sociologie et me fait part de son énergie créatrice qui la pousse encore à peindre huit heures par jour, en dépit des courbatures que cette activité lui occasionne. Ce fut une soirée intemporelle et inoubliable.»

Voilà bien ce que demeurera Marcelle Ferron: intemporelle, inoubliable!
Pierrette Gaudreau
Brossard, 21 novembre 2001

La réforme du mode de scrutin

On parle actuellement de la réforme du mode de scrutin de nos institutions démocratiques. On affirme, sans doute avec raison, qu'un mode de scrutin partiellement proportionnel permettrait de mieux refléter la diversité des points de vue. Il y a cependant un autre aspect de nos institutions démocratiques qui mériterait d'être discuté. Il s'agit du fonctionnement quasi clandestin de nos conseils de ministres parlementaires ou des comités exécutifs des grandes municipalités. À Toronto, sauf des exceptions nécessaires bien définies, les réunions du comité exécutif sont ouvertes au public. Ce mode de fonctionnement est rendu possible par le travail préparatoire d'une série de commissions permanentes, également publiques.

La clandestinité exécutive de la politique québécoise et canadienne est en train de cautionner la mauvaise réputation de nos institutions dites démocratiques. Il serait triste de constater qu'une règle considérée démocratique par Mike Harris ne passe même pas au Québec.

Charles de Mestral
Montréal, novembre 2001

LIBRE OPINION

La société du savoir doit aussi être une société éducative

ÉMILE OLLIVIER
BERNARD NORMAND
DANIEL BARIL

Respectivement président, directeur général et chargé de projet de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

Prochaimement, le gouvernement du Québec achèvera la réforme de l'éducation en cours. «Prendre le virage du succès», en rendant publique une politique québécoise de l'éducation des adultes. À cet égard, nous croyons important que tous les représentants de la population à l'Assemblée nationale comprennent l'urgence d'entreprendre une réforme en profondeur de l'éducation et de la formation des adultes. Car la population adulte du Québec est confrontée à des défis éducatifs d'un nouveau genre et qui justifient que nous réactualisions la contribution de l'éducation à la vie démocratique et à la justice sociale. Selon nous, la société du savoir ne peut être et se développer si elle n'est pas d'abord une société éducative.

Étrangement, le Québec vit une situation paradoxale en regard de l'éducation et de la formation des adultes. Alors que la persistance de faibles niveaux de scolarisation de sa population adulte soulève des inquiétudes justifiées et que les possibilités et les exigences d'éducation se multiplient dans la vie des gens, la participation des adultes à des activités éducatives diminue d'année en année. La dernière enquête de Statistique Canada à ce sujet est révélatrice.

Ainsi, de 1991 à 1997, le taux de participation de la population adulte du Québec à des activités organisées d'éducation des adultes a chuté de près du tiers. De 27 % qu'il était en 1991, ce taux de participation se situait à 20 % en 1997. En comparaison, toujours en 1997, le taux canadien de participation à l'éducation et à la formation des adultes se chiffrait à 27 %,

tandis que celui de l'Ontario était de 30 %. Ces données montrent aussi que le Québec se situe à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes quant à la participation de sa population à des activités organisées d'éducation et de formation des adultes. Nous devons donc conclure que le Québec accuse un retard inacceptable qui devrait à lui seul nous convaincre de l'urgence d'agir.

Dans l'immédiat, un défi éducatif s'impose à nous. Car l'augmentation du taux de participation de la population du Québec à l'éducation et à la formation des adultes apparaîtra de plus en plus critique dans un contexte social, culturel et économique où l'impossibilité et la difficulté d'accéder au savoir et à l'éducation deviennent des sources d'exclusion.

À titre d'exemple, selon l'Institut de la statistique du Québec, entre 1990 et 1999, plus de 80 % des emplois créés au Québec furent obtenus par des travailleurs ayant une scolarité de niveau postsecondaire, partielle ou complétée. C'est donc dire que seulement 20 % de ces emplois ont été offerts à des personnes n'ayant pas terminé des études de niveau secondaire. Concernant les emplois perdus, pour la même période, ce sont plus de 90 % des emplois perdus qui étaient détenus par des personnes ayant une scolarité de niveau secondaire, partielle ou complétée.

Pour bien prendre la mesure de cette situation, rappelons que plus de deux millions de Québécois ne possédaient pas, en 1996, un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle. Sur la base de ces seuls chiffres, nous jugeons que les choses doivent changer en éducation et en formation des adultes.

Dans le cadre de la démarche gouvernementale d'élaboration et d'adoption d'une politique de l'éducation des adultes, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) a fait valoir aux ministres responsables l'urgence que

soit mise en branle une réforme de l'éducation et de la formation des adultes.

Or nous avons dû constater que les propositions rendues publiques par le gouvernement du Québec, au printemps dernier, n'invitaient pas la société québécoise à des changements essentiels en éducation et en formation des adultes.

Pourtant, à nos yeux, la situation québécoise en éducation et en formation des adultes commande des transformations significatives. Dans cet esprit, nous craignons vivement que le Québec rate ce rendez-vous stratégique que constitue, pour l'éducation et la formation de la population adulte québécoise, l'adoption d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes.

À ce sujet, les prochaines semaines donneront aux élus des formations politiques l'occasion de donner un souffle nouveau à l'éducation et à la formation des adultes, puisque le gouvernement a annoncé vouloir adopter, d'ici au mois de décembre 2001, une politique de l'éducation des adultes. Dans ce contexte, nous les invitons à faire de l'éducation et de la formation des adultes l'une des priorités du Québec d'aujourd'hui.

Comme société, c'est avec résolution qu'il nous faut prendre de front ces défis éducatifs posés par le bas niveau de scolarisation de la population adulte québécoise et par la baisse constante de la participation de cette population à l'éducation et à la formation des adultes. Pour cela, une politique de l'éducation des adultes doit exprimer un engagement à investir dans le potentiel des Québécois et elle doit aussi faire de l'éducation et de la formation des adultes un véritable instrument de progrès social, culturel, économique et démocratique. À ce sujet, les propositions gouvernementales soumises pour la consultation publique en octobre 2001 demandent à être améliorées.

IDÉES

Vous avez dit pauvreté?

Le nombre des fous est infiniment moins grand que celui des pauvres, de ceux qui demandent d'être représentés par d'autres que des fous de Dieu ou des fous de l'argent

RODOLPHE DE KONINCK,

Professeur au Département de géographie de l'université Laval, l'auteur est titulaire des prix Jacques Rousseau (Interdisciplinarité, ACFAS, 1998) et Innes-Gérin (Sciences humaines, Société royale du Canada, 1999).

Au-delà de l'écran de fumée entourant les guerres de l'Afghanistan, on est en droit de continuer à se demander quels étaient les véritables motifs des responsables des attentats du 11 septembre, perpétrés sur le territoire des États-Unis. En attendant la réponse, on est aussi en droit, on a même le devoir de parler de la richesse et surtout de la pauvreté du monde. Car, quoi qu'on en

dise, cette pauvreté nous hante, doit continuer à nous hanter depuis le choc du 11 septembre.

À ce sujet, je me permets de reprendre ici un petit texte que j'avais rédigé et lu publiquement dans le cadre de ma participation à une table ronde rassemblée le 17 octobre dernier, à l'université Laval et à l'instigation de la Faculté de philosophie. Consacrée à la question *Quel avenir pour le monde après le 11 septembre?* cette table ronde a compté sur la participation de Mme R'kia Laroui, de MM. Luc Langlois, Albert Legault, Jean-François Mattei, Louis O'Neil, Yves Charles Zarka et le soussigné. Ma contribution, que voici, s'intitulait *La richesse et la pauvreté du monde*.

Les attentats du 11 septembre n'avaient peut-être rien à faire avec la pauvreté du monde, même s'il était assez évident qu'ils s'attaquaient à la richesse du monde, à son arrogance, à son arrogance puissance. Mais, qu'ils aient eu à faire ou non avec la pauvreté du monde, qu'ils aient eu ou non comme objectif de nous rappeler son existence, de nous la rappeler, certes, avec une extrême perversité, une extrême violence, nous devons convenir que, tous, nous y avons pensé.

Bien sûr, nous avons tous pensé à l'injustice du geste, des gestes — je veux dire les attentats — mais aussi, et cela devra devenir surtout, à l'injustice qui règne en maître dans le monde, qui lui sert de moteur diraient même certains.

Car, comment donc oublier que les écarts de richesse et de pauvreté, lesquels ont toujours été immenses dans le monde, comment donc oublier qu'ils le sont plus encore aujourd'hui, ne serait-ce que parce que la richesse du monde s'étale, je dirais même déborde, — y compris hors de la soute de nos bombardiers — alors que sa pauvreté perdure, endure et que, tous, nous le savons? Tous, nous savons aussi que les écarts de richesse et de pauvreté, bien qu'omniprésents dans toutes les sociétés, suivent des clivages, désignent des frontières inscrites, de façon flagrante, dans la géographie du monde, dans sa démographie.

Le premier problème

Comment donc ne pas reconnaître que le nombre de ceux qui souffrent, y compris ceux qui ne souffrent que pendant les quelque quarante années, bien sonnées, que peut durer leur vie, comment donc ne pas reconnaître, dis-je, que leur nombre augmente dans plusieurs parties du monde où, à défaut de bien vivre, l'on vit nombreux? L'on s'y reproduit dans la souffrance, suppléant à la durée et à la qualité de la vie, par sa multitude, par sa brièveté, par la souffrance partagée.

Comment donc ne pas reconnaître que le premier problème du monde est bien celui de l'injustice devant le monde, de l'injustice qui est le premier créateur de la pauvreté? Que ce problème, qui n'aurait jamais dû attendre, pourra encore moins attendre, avec ou sans les fous de Dieu, d'où qu'ils soient et quel que soit leur nombre? À vrai dire, le nombre des fous est infiniment moins grand que celui des pauvres, de ceux qui ne demandent que la justice, le droit de vivre décemment, d'être représentés par d'autres que des fous, des fous de Dieu ou des fous de l'argent.

Nous vivons dans un monde formidablement riche qui ne devrait plus jamais, qui ne pourra plus jamais vivre avec la honte de sa pauvreté.

Dès lors tout comme par la suite, bien des commentaires m'ont été transmis. Certains m'ont dit approuver le lien établi entre le choc du 11 septembre et le rappel de cet immense écart qui sépare les riches et les pauvres: pourquoi, pensons-y bien, pourquoi quelques êtres humains auraient-ils à leur disposition des ressources cent fois, mille fois supérieures à celles dont disposent des millions d'autres? Un écart qui tout à la fois fait tourner et mine le monde.

D'autres firent état d'un désaccord avec ma position, affirmant que ceux qui ont planifié et ceux qui ont perpétré les attentats du 11 septembre n'en avaient que faire des pauvres. Ceux-là ont probablement raison. Mais le fait demeure que les attentats nous y ont fait penser, aux pauvres. Pour moi, c'est cela qui compte, encore que bien d'autres choses soient en jeu. Et que j'y pense encore, bien que, pour ce faire, je n'aie pas besoin d'un rappel du genre attentats.

Quoi qu'il en soit, depuis cette table ronde du 17 octobre, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre de témoignages allant dans le sens de mon interprétation, de ma préoccupation. Ils provenaient de personnes avec lesquelles je me sens en bonne compagnie, tout comme



ARCHIVES LE DEVOIR

Tous, nous savons aussi que les écarts de richesse et de pauvreté, bien qu'omniprésents dans toutes les sociétés, suivent des clivages, désignent des frontières inscrites, de façon flagrante, dans la géographie du monde, dans sa démographie.

d'autres dont la compagnie, disons, m'interpelle!

Les recettes de M. Soros

Ainsi, s'agissant de ces derniers, commençons par George Soros, le financier américain. Dans un article rédigé pour le compte de *Newsweek*, daté du 29 octobre, celui-ci se déclara partisan d'un point de vue étonnant chez un maître-banquier connu pour son cynisme. Peut-être s'agissait-il, en fait, de cela. Toujours est-il que, dans l'article en question, intitulé *«The Free Market for Hope»*, M. Soros affirme que *«The war on poverty has become even more pressing since September 11»* (*La guerre contre la pauvreté est devenue plus urgente depuis le 11 septembre*). Et Monsieur Soros de proposer toute une série de programmes de lutte contre la pauvreté, programmes fort défendables, reposant sur des investissements à la fois gouvernementaux et privés.

Un peu à la même date, plus exactement le 25 octobre, le quotidien montréalais *Le Devoir* rapportait les propos du président de SNC-Lavalin, société qui représente l'un des fleurons du capitalisme canadien. Plaidant pour une plus grande conscience sociale, Jacques Lamarre qui, lui non plus, ne peut être taxé d'angélisme, affirmait voir *«...dans ces événements le symptôme et l'expression de la grande misère, la douleur et même l'humiliation ressenties par des millions de personnes dans bien des parties du globe»*. M. Lamarre ajoutait qu'il était indispensable d'œuvrer *«au développement économique et social de ces pays...»*.

De pareilles déclarations ont été maintes fois entendues à l'occasion des grandes messes du capitalisme célébrées lors du Sommet de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), tenu à Shanghai

en octobre, et lors des réunions du G 20, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, tenues à Ottawa en novembre. À Shanghai, le président américain, George W. Bush, a insisté sur la nécessité d'accroître l'équité du système mondial, ajoutant que la mondialisation doit gagner des adeptes, mais de façon telle que tous puissent en profiter (*Asiaweek* du 2 novembre). Même discours, à peu près, de la part du ministre des Finances, Paul Martin, assurant lors des réunions d'Ottawa que le Canada allait hausser son budget d'aide aux pays en voie de développement.

Comme l'a bien rappelé Jean-Jacques Samson, dans un récent éditorial (*Le Soleil* du 19 novembre), tout cela découle en réalité d'un réflexe d'égoïsme parmi les pays riches, où l'on craint que la pauvreté des pauvres, ceux de l'autre monde, ne vienne à enrayer la prospérité des riches. Mais encore faudrait-il démontrer l'existence d'un lien direct potentiel entre l'enrichissement continu des pays riches et celui des pays pauvres, et surtout faire accepter ce principe aux multiples lobbies qui sévissent dans le monde industriel.

Tant à Ottawa qu'à Washington, qu'à l'occasion de tous ces rassemblements des grands argentiers du monde, y compris lors du plus récent, à Doha au Qatar, l'on parvient

donc à un consensus: il faut accroître les échanges mondiaux et tous s'en trouveront mieux. Hélas, cela n'est pas nécessairement vrai.

Le même prétexté postulat avait été reconnu à l'occasion des accords issus de l'Uruguay Round en 1993. Le commerce mondial a depuis été décaplé, mais la part proportionnelle des pays du tiers monde s'y est à peine accrue, alors que la pauvreté, elle, y a peu reculé.

Surtout, en chiffres absolus, la pauvreté, la misère ont augmenté. Pourquoi? Pour bien des raisons, certes, dont la dette des pays pauvres. Mais l'une d'entre elles est bien que les échanges entre pays riches et pays pauvres demeurent soumis à des quotas et à des prix que seuls les pays riches dictent.

Une telle injustice a même tout récemment été reconnue dans les pages de l'hebdomadaire *Time*, que l'on ne peut soupçonner d'être de gauche. Sa plus récente parution, datée du 26 novembre, contient un article intitulé *Free-Trade Hypocrites*. L'auteur, Michael Elliot, y souligne combien l'accès conditionnel aux marchés des pays riches tout comme la protection dont bénéficient plusieurs secteurs dans ces mêmes pays — agriculture et textiles en particulier — nuisent aux pays pauvres. La pauvreté, véritable préoccupation des pays riches? On aimerait y croire.



ARCHIVES LE DEVOIR

Les auteurs des attentats du 11 septembre n'étaient probablement pas intéressés par le sort des pauvres. Mais le fait demeure que les attentats nous y ont fait penser, aux pauvres.

Travailler en CLSC

Pauvre D' Duchastel...

D^r JEAN LESSARD

Omnipraticien en clinique privée et en CLSC

Je rentre moi-même d'une dure journée de travail, 19h30, je viens de terminer un repas rapide (l'appétit me manque ces jours-ci; surcharge de travail oblige...) et voilà que je tombe sur un autre article critiquant le vôtre du 29 octobre paru dans *Le Devoir*. Vous ne vous doutiez probablement pas de ces retombées... Des chefs de médecine et présidents d'associations vous répondent par la voie du même journal... quel honneur!

Personnellement, j'ai lu votre premier article avec un certain intérêt, mais honnêtement il ne m'a dicté aucune réponse. Il apparaît clairement que vous êtes un jeune médecin déçu de certains aspects de sa nouvelle pratique en CLSC. Cela n'est pas exclusif au domaine médical, car bien plus relié à l'enthousiasme rabroué par un premier milieu de travail. Vous avez pourtant bien mentionné en sous-titre que le travail en CLSC avait une valeur certaine qui pouvait même s'approcher de cet idéal de pratique médicale. Par ailleurs, vous faites état d'expériences et d'opinions personnelles. C'est très bien ainsi et je vous encourage à maintenir un sens et une approche critique à vos actions.

Ce qui m'impressionne par contre, ce sont les réponses de gens bien établis dans le milieu et qui se font les détracteurs de vos opinions. De quoi ont-ils donc si peur? Les titres et expériences de vie (Chef de médecine, médecin de l'année, comme chez McDo???, 15 ans d'expérience, président de l'Association des CLSC, etc.) semblent faire un terrible contrepoids à votre maigre curriculum vitae. Pourquoi cherchez-vous à nous museler?

L'article du D^r Jimenez louange sa propre pratique médicale de CLSC, ce qu'elle est en droit de faire et je la félicite d'avoir créé un si beau et si performant milieu de travail. Je déplore cependant qu'elle n'ait pas pu éviter des comparaisons avec des collègues qui travaillent en cliniques privées. Cela ne favorise pas d'éventuelles intégrations de pratiques. On n'y décèle pas, malgré les affirmations et les beaux mots une réelle capacité de travailler en équipe... ou devrais-je dire travail «multidisciplinaire», car il semble important pour ce médecin de s'enfermer dans les mots... Je serais tenté de lui servir sa propre citation, mais je n'ose porter le ridicule à son paroxysme.

Par ailleurs, votre article a incité M. Lemire, grand patron des CLSC et CHSLD, à nous livrer ses réflexions. J'apprécie sincèrement et abonde respectueusement dans son sens. Il y fait état de faits incontestables et de vœux pieux. Malheureusement, pauvre D' Duchastel, tous ces beaux mots ne vous reconforteront pas non plus. En fait, j'espère bien que vos idéaux et votre enthousiasme ne se laisseront pas ensevelir sous les paroles. Avez-vous remarqué que cet article ne parle que d'organisations, d'ententes et de structures? À aucun moment on ne vous encourage à être bon et disponible pour vos patients. À aucun moment on ne vous encourage à maintenir votre «flamme». Je vous en prie, ne répondez plus à ces gens; ne perdez plus votre temps. Le verbiage et l'idolâtrie aveugle de sa propre pratique médicale n'aideront pas vos patients.

En fait, ces trois articles publiés par *Le Devoir* (et peut-être ce quatrième) illustrent bien les énormes fossés entre praticiens et CLSC. Ils ne parlent pas le même langage et chacun prétend détenir la vérité. Le médecin a été formé pour traiter et soulager. C'est manifestement l'intérêt premier du D^r Duchastel et de la très vaste majorité de ses collègues. Les gouvernements, administrateurs, fonctionnaires et innombrables intervenants (y compris certains médecins) n'entendent pas. Le désabusement et le cynisme gagnent tous les praticiens qui ne sont plus écoutés. S'ils parlent, ils sont mis au pilori, accusés d'attitudes partisans ou d'enfantillages. On voit bien qu'aucun de ces «bien pensants» n'a eu la charge d'une personne qui souffre ou d'un mourant.

On craint encore de façon absurde le «pouvoir médical». Il y a tellement de gens payés à temps plein qui s'autorisent à dire au médecin ce qu'il doit faire et comment il doit le faire que celui-ci se démotive. Cela est particulièrement vrai en CLSC. Tous ces gens sont aveugles et devraient comprendre qu'ils le détiennent collectivement ce fameux pouvoir médical. Encore une fois; de quoi ont-ils si peur? La bureaucratie est lourde, enlisée, elle se justifie en elle-même et fait fi des besoins du patient uniquement parce qu'ils sont transmis par le médecin. On cherche à contrôler plutôt qu'à faire confiance et malheureusement on y réussit au mépris de la santé des gens.

Je trouve votre témoignage bien triste D^r Duchastel, mais encore bien plus triste les réponses qu'il a suscitées. On semble ignorer votre dévouement simplement parce qu'il est critique. Pourtant, c'est bien vous qui serez demain auprès d'un patient, c'est bien vous l'outil que l'on ignore...

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet); Dominique Remy, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Pricourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (média); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa); Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Levesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la production des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danièle Laperrière, Caroline Perrin, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

STRATÉGIE

SUITE DE LA PAGE 1

Amenés par des hélicoptères partis des porte-aéronefs *Peleliu* et *Bataan* croisant en mer d'Oman, ils ont pris le contrôle d'un aérodrome proche de Kandahar, selon le Pentagone. Ces troupes devraient participer à la traque d'Oussama ben Laden et d'autres responsables présumés des attentats terroristes du 11 septembre et tenter d'interdire leur fuite vers le Pakistan.

Les Marines peuvent aussi coordonner les raids de l'aviation, couvrir les commandos lancés dans des opérations coups de poing ou participer eux-mêmes à des recherches. Ils apportent aussi une puissance de feu qui faisait défaut jusqu'ici aux forces spéciales américaines, avec leurs engins blindés de transport, hélicoptères d'attaque Super-Cobra et autres avions Harrier à décollage vertical.

Les responsables américains s'attendent à ce que les talibans retranchés dans Kandahar se battent *«jusqu'au bout»*. Pour M. Rumsfeld, le chef des talibans, le mollah Mohammad Omar, n'est pas du genre à se rendre.

Le Corps des Marines, une branche autonome de l'US Navy, constitue le corps expéditionnaire de choix des armées américaines pour contrôler rapidement des zones ennemies. Avec eux, les États-Unis vont maintenant pouvoir passer à la vitesse supérieure et de manière plus large dans leur chasse aux terroristes.

Par ailleurs, après plus de deux semaines de siège, les forces de l'Alliance du Nord sont finalement entrées hier dans la ville de Kunduz, dernier bastion des talibans dans le nord de l'Afghanistan.

Selon l'Alliance, avant la chute totale de la ville, des combats qui auraient fait plusieurs dizaines de morts dans les deux camps, ont opposé dans la matinée ses forces à des poches de résistance, alors que des centaines de talibans, officiellement tous pachotounes, se sont rendus. Des redditions massives avaient déjà eu lieu au cours des derniers jours.

À l'arrivée des forces de l'Alliance, plusieurs milliers de personnes sont descendues dans les rues de Kunduz pour fêter le départ des miliciens islamistes, a constaté un correspondant de l'AFP.

Enquête sur une mutinerie

Les États-Unis enquêtent à la suite des informations selon lesquelles un conseiller américain a été tué au cours d'une révolte d'étrangers alliés des talibans et qui s'étaient rendus à l'Alliance du Nord dans une forteresse dans le nord de l'Afghanistan, a déclaré hier un porte-parole de la coalition antiterroriste à Islamabad.

Lors d'une conférence de presse, le porte-parole de la coalition antiterroriste à Islamabad, Kenton Keith, a démenti en même temps des informations selon lesquelles les prisonniers révoltés auraient été *«massacrés»* par les soldats de l'Alliance du Nord à la suite de leur révolte dimanche.

300 à 400 talibans étrangers qui s'étaient révoltés dimanche dans la forteresse de Qalae-Jangi à 10 km à l'ouest de Mazar-e Charif, ont été tués par l'Alliance du Nord et des bombardements américains, a affirmé hier un commandant de la zone, Shujan Uddin. *«Il s'agit d'une cave de la forteresse, sortent pour tirer un mortier puis se mettent à l'abri»*, a-t-il précisé.

Vers 14h locales hier, l'Alliance a amené un char qui a tiré une salve sur l'ancienne forteresse du général ouzbek Abdul Rashid Dostam, a constaté l'AFP. Des tirs de mortier, des salves de kalachnikovs ont répondu de l'intérieur de la forteresse. Les 500 combattants de l'Alliance entourent la grande forteresse adossée à une montagne. Les membres de l'Alliance ont affirmé que huit d'entre eux ont été tués dimanche lorsque une bombe larguée d'un avion américain contre la forteresse a touché par erreur un de leurs chars.

Les talibans avaient été amenés dans la forteresse après s'être rendus à Kunduz.

Meurtre de Massoud: des arrestations

Enfin, quatorze personnes soupçonnées de faire partie d'une filière islamiste liée au réseau à Al-Qaïda ont été interpellées hier matin, en Belgique et en France, dans le cadre des investigations portant sur l'assassinat du commandant Massoud en Afghanistan, le 9 septembre dernier.

On précise de source policière que les suspects, actuellement entendus, seraient les *«animateurs»* ou les *«complices»* d'un réseau de fabrication clandestine de faux documents administratifs.

Le commandant Ahmed Shah Massoud, chef de l'Alliance du Nord, a été tué par deux kamikazes, deux faux journalistes disposant de passeports belges contrefaits et dont la caméra était bourrée d'explosifs.

Le mois dernier, un islamiste égyptien, Yasser el-Sirri, a été arrêté en Grande-Bretagne et accusé d'être le commanditaire du meurtre d'Achmed Shah Massoud. Il est soupçonné d'avoir fabriqué la couverture de journalistes des auteurs de l'assassinat et a été inculpé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LOGEMENTS

Dans certaines villes, l'augmentation moyenne du coût des loyers est plus forte que l'inflation

SUITE DE LA PAGE 1

Ainsi, le taux moyen d'inoccupation au Québec est passé de 2,2 % en l'an 2000 à 1,3 % cette année (il est à 1,1 % pour l'ensemble du Canada). De plus, des marchés jusque-là en simple baisse viennent de franchir le cap des 3 %, pourcentage en deçà duquel un marché est considéré en pénurie. À Sherbrooke, par exemple, le taux d'inoccupation est passé en un an de 4,7 % à 2,3 %, à Joliette de 4,2 % à 2,2 %, à Magog de 3,1 % à 1,1 %. Il s'en est suivi dans certaines villes une augmentation moyenne du coût des loyers plus forte que l'inflation: 6 % à Hull, 4,2 % à Montréal, 3,8 % à Québec.

Même au FRAPRU, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, on est étonné de ces résultats, pires que ce que le groupe de pression avait estimé — lui qui prévoyait des taux d'inoccupation de 0,8 % à Hull et 1,1 % à Montréal. *«S'il y avait encore des gens pour douter de l'existence d'une sérieuse crise du logement au Québec, ces données viennent prouver jusqu'à quel point ils avaient tort»*, a d'ailleurs signalé l'organisme dans un communiqué. *«Ce sont des taux désastreux, précisait hier au Devoir François Saillant, du FRAPRU. Selon ce que l'on a compilé, c'est du jamais vu depuis 25 ans.»*

Parmi les nouveautés, il y a notamment le fait que traditionnellement, dans la région d'Ottawa, c'était la capitale qui vivait la pire pénurie et qui déversait son trop-plein de locataires vers le Québec. Cette fois, la pénurie est pire à Hull, Aylmer et Gatineau qu'à Ottawa. On note aussi, partout, que tous les types d'appartements, les petits (qui avaient jusque-là échappé à la pénurie) comme les grands, affichent des baisses de disponibilité par rapport à l'an passé.

À la SCHL, on précise que l'*«Enquête sur le logement locatif»* ne porte que sur les habitations du marché privé offrant trois appartements et plus. Peut-être, ajoute-t-on, ne donne-t-elle pas le juste portrait d'une ville comme Montréal, où les propriétaires n'ayant qu'un logement à louer sont fort nombreux. *«Ils ont raison: ça fait en sorte que la pénurie est sous-estimée à Montréal, et ça ce sont les fonctionnaires de la Ville qui nous le disent!»*, répond François Saillant.

La SCHL maintient aussi que le facteur principal qui explique la situation est l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et la bonne performance de

l'économie. Mais une analyse plus fine fait plutôt ressortir une multiplicité des facteurs qui, comme *Le Devoir* le démontrait dans une série sur le logement parue cet automne, ont changé pour de bon la face du logement locatif au Québec.

Ainsi, l'éclatement des ménages et le vieillissement de la population viennent gonfler la demande à un moment où les logements coûtent cher à construire. Du coup, les loyers sont si élevés que la classe moyenne préfère devenir propriétaire et que les locataires qui restent — les plus pauvres — ne peuvent pas payer le prix demandé. D'où un désintérêt des investisseurs pour le locatif, sauf les logements de luxe ou pour personnes âgées. La SCHL reconnaît d'ailleurs que, faute de constructions de nouveaux logements, la pénurie n'est pas en voie de se résorber pour l'année qui vient.

«C'est clair qu'on atteint des niveaux de pénurie comme dans les années 40», disait hier Marc Choko, de l'UQAM, spécialiste de l'histoire des crises du logement au Québec. *«La différence, c'est qu'à l'époque, 90 % des Montréalais étaient locataires. Aujourd'hui, il n'y a pas de catastrophe pour les gens à revenus moyens. Mais les faibles revenus, eux, ne trouvent rien. C'est donc pour eux qu'il faut des solutions, vite. Car si on laisse aller le marché, on en a pour vingt ans à redresser la situation.»*

Hier, devant ces données, le FRAPRU comme les propriétaires réclamaient un grand débat sur l'habitation au Québec. À la CORPIQ, la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec, on mise sur *«la réouverture de toute la question du contrôle des loyers»* pour relancer l'investissement; au FRAPRU on demande plutôt du logement social, surtout en cette semaine où les ministres responsables de l'habitation au pays se rencontrent à Québec.

Le FRAPRU veut aussi des mesures d'urgence de la part du gouvernement. *«La Ville de Montréal, elle, a déjà tiré des leçons de l'été dernier»*, dit François Saillant. *«La semaine prochaine, les services d'habitation de la ville rencontrent les organismes communautaires pour se préparer au 1^{er} juillet prochain. C'est une rencontre prévue depuis longtemps, mais les données de la SCHL viennent confirmer qu'on n'est pas trop alarmiste.»*

La série *«La crise du logement»* est accessible sur le site du *Devoir*: www.ledevoir.com

PREMIÈRE

La technologie employée par ACT avait déjà conduit à la naissance de la brebis Dolly en Écosse et du taureau Starbuck à Saint-Hyacinthe

SUITE DE LA PAGE 1

Leur annonce ne démontre donc pas une nouveauté. Après cinq à sept jours de développement, l'embryon, alors appelé «blastocyste», compte une centaine de cellules organisées en une sphère dont le cœur est à l'origine du fœtus alors que la périphérie servira à la production du placenta. Or, c'est au creux de ce blastocyste que l'on puise les cellules souches dites totipotentes, puisqu'elles peuvent potentiellement se différencier en une multitude de cellules différentes, allant des cellules neuronales aux cellules cardiaques ou pancréatiques.

La société ACT n'est probablement pas le seul laboratoire à avoir réussi une telle expérience, affirme François Pothier avant d'ajouter que l'annonce faite par ACT visait peut-être aussi à tater le terrain auprès du gouvernement américain afin de savoir s'il vaut la peine de continuer à investir dans ce type de recherche étant donné que l'interdiction du clonage, autant reproductif que thérapeutique, n'a pas encore force de loi aux États-Unis.

La technologie de clonage employée par ACT n'est en effet pas nouvelle puisqu'elle a notamment conduit à la naissance de la brebis Dolly en Écosse et du taureau Starbuck à Saint-Hyacinthe. Dans les laboratoires d'ACT au Massachusetts, on a d'abord extrait le noyau des ovules prélevés chez des femmes qui s'étaient portées volontaires pour l'expérience. On lui a ensuite substitué une cellule cutanée de type fibroblaste (ou simplement son noyau) provenant de personnes qui auraient à terme besoin d'une greffe de cellules particulières en raison d'une maladie incurable ou d'une lésion causée par une crise cardiaque. *«Lors de la fusion de l'ovule dénudé avec le noyau de ce fibroblaste, l'ovule reprogrammation son bagage génétique de telle sorte qu'il n'est plus celui d'une cellule de la peau, mais redevient disponible pour construire un individu complet»*, explique François Pothier. *«Bien que l'on introduise l'information génétique d'une cellule adulte dans l'ovule, l'horloge biologique de la cellule fusionnée est remise à zéro»*, ajoute Raymond Lambert, professeur d'obstétrique et de gynécologie du CHUL.

Une fois que l'embryon aura atteint le stade du blastocyste, on pourra en extraire des cellules souches que l'on métamorphosera en cellules neuronales, cardiaques ou pancréatiques en leur adjoignant des facteurs de croissance particuliers. Ces cellules pourront ensuite être greffées chez le malade sans que son système immunitaire ne les rejette, car elles sont biologiquement et génétiquement identiques à toutes ses autres cellules, souligne le D^r Lambert. C'est justement cet avantage que revendiquent les chercheurs d'ACT en rappelant que les cellules souches extraites d'embryons surnuméraires (issus de fécondations *in vitro* effectuées pour des couples infertiles) provoquent l'incontournable phénomène de rejet que l'on surmonte très difficilement à l'aide de médicaments immunosuppresseurs.

Déravage vers un clonage reproductif

Mais bien qu'ACT ait expérimenté cette technique de clonage dans un but thérapeutique, il n'en demeure pas moins que la même technique pourrait également servir au clonage reproductif, soit à la création d'un être humain complet. *«ACT utilise exactement la même technique que pour cloner un être humain»*, explique Raymond Lambert, *«sauf qu'au lieu de transplanter l'embryon obtenu dans l'utérus d'une femme qui le portera jusqu'à terme et donc engendrera un clone, on cultive l'embryon in vitro jusqu'au stade du blastocyste, à partir duquel on peut extraire des cellules souches. Et on détruit l'embryon une fois les cellules souches prélevées.»*

«La possibilité de déravage est bel et bien présente...», ajoute le chercheur qui s'oppose catégoriquement au clonage, même thérapeutique, en raison de ce danger. Surtout qu'il existe maintenant d'autres possibilités, souligne-t-il. On trouve en effet des cellules souches dans la grande majorité des tissus et des organes du corps humain adulte.

CLONAGE

SUITE DE LA PAGE 1

M. Chrétien a dû modifier ses propos par la suite, car, en fait, ce n'est qu'un avant-projet de loi qui a été présenté en mai dernier. Il a été envoyé directement en comité à des fins de consultations. Lorsqu'il aura entre les mains les recommandations du comité, le gouvernement déposera un projet de loi en bonne et due forme.

«Je m'attends à ce que le comité soit prêt à déposer le rapport peut-être au mois de décembre ou au mois de janvier et, après cela, on va considérer le rapport et les recommandations et agir le plus tôt possible», a précisé le ministre de la Santé, Allan Rock.

Alors si les chercheurs ayant réussi à cloner un humain avaient été basés au Canada, auraient-ils été accusés ou sanctionnés? *«Non, pas en ce moment»*, a admis M. Rock.

Le ministre ne croit pas pour autant que la découverte des chercheurs américains ait ébranlé le moratoire volontaire et incité les chercheurs canadiens à entreprendre des travaux similaires. *«J'espère que non, mais c'est une des raisons pour lesquelles nous avons proposé un projet de loi. C'est pour avoir une loi et pas seulement un moratoire volontaire.»*

Le document d'intention du gouvernement énumère une série de 13 pratiques qui seraient interdites et punissables par des peines maximales de 10 ans de prison et des amendes maximales de 500 000 \$. Le clonage d'embryons humains, à des fins de recherche ou de reproduction, est du nombre tout comme la fabrication d'embryons à des fins de recherche.

La recherche sur des embryons au départ

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

Comme la Suède, Israël ou les États-Unis, le Québec est une nation, a-t-il répété, soulignant que jamais il n'avait entendu dire que l'Ontario était une nation, ni l'Île-du-Prince-Édouard. *«Ce n'est pas votre faute si vous ne connaissez pas ce fait»*, a-t-il dit. Lester B. Pearson reconnaissait l'existence de la nation québécoise, a soutenu M. Landry, mais, par la suite, *«toutes sortes de confusions»* furent introduites relativement à cette notion. *«La plupart du temps par des Québécois»*, notamment Pierre Elliott Trudeau *«qui vous ont dit que non, c'est un groupe d'individus avec la protection de la Charte [des droits et libertés]»*.

«Je suggère que le Canada fasse ce qu'on a fait avec les nations autochtones», a-t-il dit, rappelant qu'en 1985 le gouvernement de René Lévesque fut le premier à reconnaître l'existence de ces nations ainsi que l'entente, signée récemment «de nation à nation» entre le Québec et les Cris.

Cette nation québécoise est civique; elle est un ensemble composite. *«Ce n'est pas une aventure ethnique comme certains le disaient ou l'écrivaient»*, a-t-il dit. *«Et ce que nous voulons, tout comme le reste du Canada, c'est créer une sorte de "melting pot" avec une langue principale.»*

«Ne pensez pas que le Québec est un endroit fermé sur le plan des habilités linguistiques. En tout respect, je vous ferai remarquer que Chicoutimi est plus bilingue que Toronto», a répondu M. Landry à un journaliste qui le talonnait sur la question des lois linguistiques au Québec.

M. Landry a défendu son idée d'une union fédérale à l'europpéenne. En réponse à une question posée par un journaliste en présence de l'auditoire à la fin de l'allocution, M. Landry a précisé qu'une telle union permettait une forme de péréquation qu'il s'est engagé à maintenir.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi, le premier ministre s'est fait demander de clarifier sa déclaration sur le 11 septembre et la souveraineté, ce qu'il a refusé de faire en renvoyant le journaliste à sa déclaration écrite. Sa recommandation de lire le dernier ouvrage du journaliste Normand Lester, *Le Livre noir du Canada anglais*, fut l'objet de questions. *«J'espère qu'ils vont le publier en anglais [...] au nom de la vérité»*, a-t-il dit.

Dans la partie économique de son discours, M. Landry a indiqué que la dette du Québec de 100 milliards ne l'inquiétait guère car, dans quelques années, la valeur d'Hydro-Québec, à elle seule, va équivaloir à cette somme. *«Hydro-Québec s'est transformée année après année en une machine à imprimer de l'argent»* en raison de l'amortissement des barrages, a fait valoir M. Landry.

«Les cellules souches venant d'adultes ont une grande plasticité, une polyvalence supérieure à ce que l'on avait imaginé», dit-il. *«Des cellules souches puisées par exemple dans la peau peuvent se différencier en divers types de cellules. L'adulte possède des cellules qui peuvent jouer un rôle thérapeutique comparable à celui qu'offrent les cellules embryonnaires.»*

À l'échelle internationale, l'annonce faite par la société ACT a suscité l'indignation. Plusieurs considèrent cette *«utilisation d'embryons humains comme une pure source de pièces de rechange pour guérir des maladies»*. La plupart des pays européens se sentent de plus en plus pressés d'adopter des législations destinées à interdire tout clonage humain, de peur que le clonage à des fins thérapeutiques ne glisse vers un clonage reproductif. Le gynécologue italien Severino Antinori, qui avait présenté à des scientifiques américains en août dernier ses projets de clonage humain pour soulager des couples infertiles, s'est en l'occurrence dit plus que jamais décidé à faire avancer son expérience...

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + Tartare de saumon aux herbes fraîches + dessert + 15\$

Repas d'affaire à organiser? Demandez notre salon privé.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.aita.com